

L'ASSUREUR AFRICAIN

Bulletin de la Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines - N° 117 - OCTOBRE 2021 - ISSN 0805/7732
Abonnement : 10.000 F CFA - Etranger : 15.000 F CFA - Soutien : 20.000 F CFA

SYNERGIE ENTRE FINANCE ET ASSURANCE par la Bancassurance et l'Assurbanque



Miser sur des solutions endogènes pour renforcer la vitalité de l'industrie africaine de l'assurance. C'est l'une des propositions émises par Abou Cissé, manager du groupe Cisco consulting.

Dans cette contribution, il évoque également cette impérieuse nécessité de cerner les enjeux de l'Assurbanque et de la bancassurance dans un souci de booster le secteur et d'accroître l'interconnexion entre Finance et Assurance.

(Page 14)

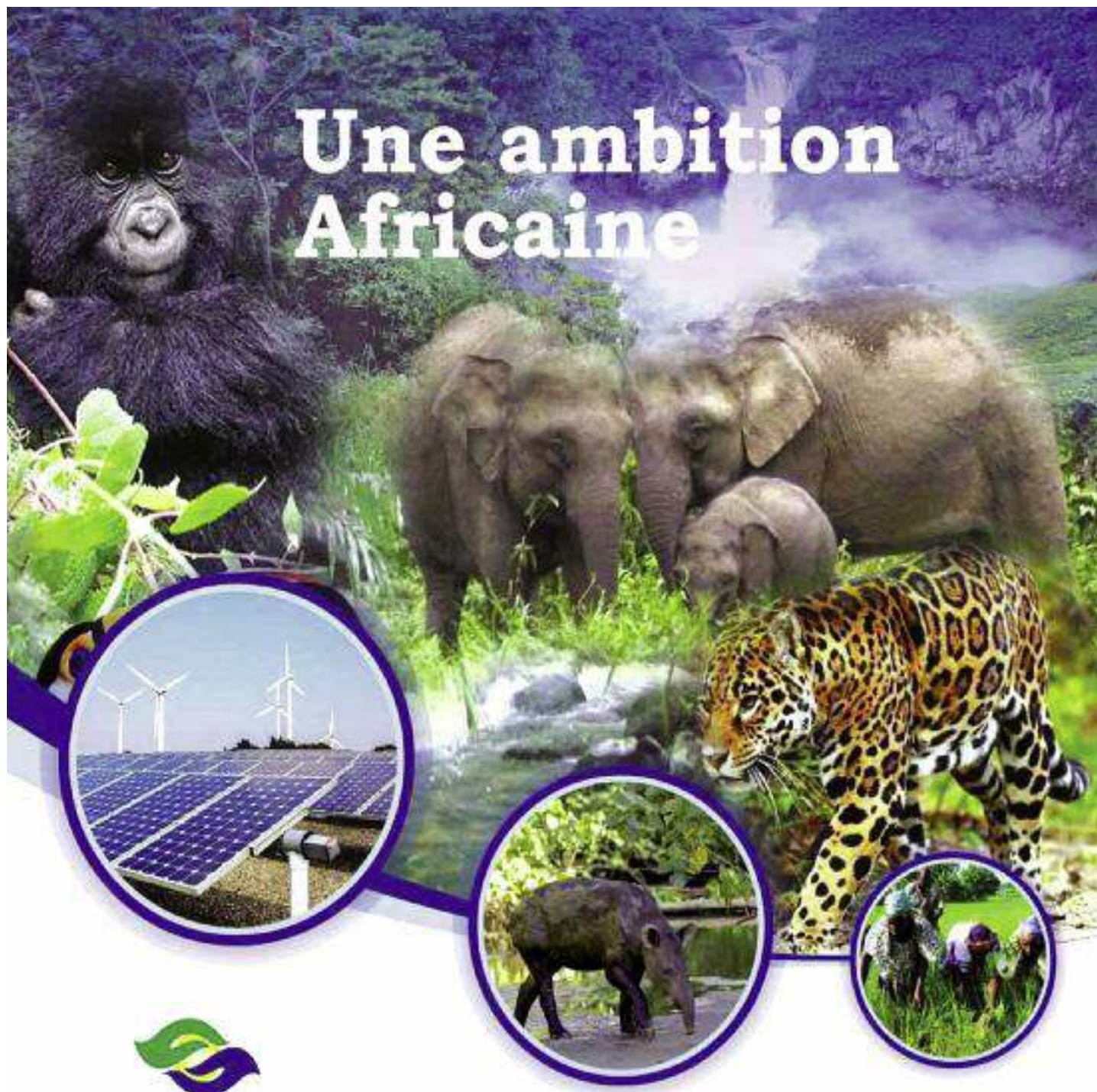


**MAMADOU DEME, DIRECTEUR NATIONAL
DES ASSURANCES DU SENEGAL**

« La réglementation dans le cadre de notre espace communautaire est en bonne voie pour accompagner la mutation numérique »

(Page 7)

Une ambition Africaine



SCG-Ré

La Société Commerciale Gabonaise de Réassurance est une initiative de l'Etat Gabonais et des sociétés d'assurances du Gabon.

Elle a pour mission d'une part de gérer la Cession légale sur les primes et cotisations des sociétés d'assurances exerçant au Gabon ; et d'autre part d'accepter des risques en réassurances conventionnelles (traités et facultatives).

Société Commerciale Gabonaise de Réassurance

1843, Boulevard de Frère Macaire (Face Aéroport International Léon Mba)

B.P. : 6757 Libreville - Gabon - Tél. : (241) 01 44 28 44 / (241) 01 44 47 27 / (241) 01 44 47 28 - Fax : (241) 01 44 28 46

E-mail : infos@scg-reass.com / Facebook : Société Commerciale Gabonaise de Réassurance / Site web : www.scg-reass.com



L'Assureur AFRICAIN

ISSN 0850 / 7732
Revue trimestrielle
de la Fédération des Sociétés
d'Assurances de Droit National
Africaines (FANAF)

Rédaction
Administration - Publicité
BP 308 - Dakar
Tél (221) 33 889 68 38
Fax (221) 33 822 37 56
E-mail :
secretariatfanaf@fanaf.org
Site Web : www.fanaf.org

Directeur de Publication
César EKOMIE AFENE

Rédacteur en Chef
Fransady KONDE

Comité de Rédaction
Mamadou FAYE,
Nazaire ABBEY BLEKOU
Evelyne FASSINO
Rosalie LOGON DAGO NGUESSAN
Oumar Sylla N'DOYE
Jacob SINDZE

Conseillers
- Birahim DIENG
- Matel BOCOUM

Ont collaboré à ce numéro
- Abou CISSE
- Larbi CHRAIBI
- Guillaume GILKES
- Jean Paul LOUISOT



NB : Les textes publiés dans «L'Assureur Africain» ne reflètent pas nécessairement le point de vue de la FANAF et n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

NDLR : Certains titres et illustrations sont de la rédaction.



Editorial

De Nouveaux challenges

La Covid 19, qui n'en finit pas de faire parler d'elle, risque d'accentuer des inégalités sociales et de plonger les pays sous-développés dans la pauvreté si des stratégies appropriées ne sont pas mises en œuvre. Un des textes publiés dans cette revue tire le rideau sur cette réalité. L'article axé sur la gestion des risques émergents à la lumière de la Covid, invite à la réflexion et à la prise de conscience de lendemains incertains causés par cette crise sanitaire. Dans cette foulée, il touche aussi du doigt cette nécessité de changement de paradigme dans nos politiques de gouvernance afin d'aborder l'avenir avec de nouveaux challenges.

Dans des pays comme la Côte d'Ivoire, par exemple, une dizaine d'entreprises publiques ont connu des déficits de l'ordre d'une centaine de milliards de FCFA. Cette situation inquiétante interpelle plus d'un et exige une redéfinition des orientations pour sortir la tête de l'eau. Peut-être que des solutions endogènes, comme rappelé par l'auteur d'une contribution parue également dans ce numéro, aideront à surmonter ces impacts négatifs sur l'économie de nos pays. Il a été, certes, difficile, pour certains pays de maintenir leur rythme de croissance. S'il est établi une nette corrélation entre la situation économique et le niveau de développement de l'industrie de l'assurance, force est de reconnaître la nécessité d'engager une réflexion objective et de prendre des mesures audacieuses et inclusives.

La crise a fait basculer des vies humaines et remodeler le mode de fonctionnement des entreprises.

Le marché africain de l'assurance ne peut plus faire abstraction des mutations en cours avec notamment la digitalisation qui nécessite la mise sur le marché de produits innovants. Elle peut d'ailleurs servir d'opportunités pour le secteur afin de mieux vendre ses produits en mettant en avant sa capacité à gérer des incertitudes. Elle offre des possibilités d'explorer de nouveaux champs. D'ailleurs la bancassurance, qui traduit le partenariat entre les banques et les sociétés d'assurances, a permis de promouvoir des produits d'assurance. Le fait de confier leurs ventes aux banques a permis au secteur de gagner en visibilité, ce à l'avantage des souscripteurs.

Se renouveler, se réinventer s'avère donc décisif pour toutes les compagnies qui veulent prospérer...

L'Assureur Africain

SOMMAIRE

4	ACTUALITE
L'ASSURANCE VIE	
Une antidote contre les pensions cauchemardesques	
5	ACTU EN BREF
7	INTERVIEW DE ...
MAMADOU DEME,	
DIRECTEUR NATIONAL DES ASSURANCES DU SENEGAL	
11	CHRONIQUE DE FINACTU
LA MICROASSURANCE EN ZONE CIMA	
14	CONTRIBUTIONS
• SYNERGIE ENTRE FINANCE ET ASSURANCE	
Par la Bancassurance et l'Assurbanque	
• GESTION DES RISQUES EMERGENTS A LA LUMIERE DE LA COVID	
Les assureurs face à l'impératif	
de revoir leurs stratégies de prévention	
30	BLOC NOTES

L'ASSUREUR
AFRICAIN

N° 117
OCT
2021

PAGE
3

L'ASSURANCE VIE

Une antidote contre les pensions cauchemardesques

Face à la modicité des pensions de retraite, l'assurance vie pourrait être une solution. Les Sénégalais sont partagés entre méconnaissance de ce sous-secteur et espoir de retraite apaisée.

Les Sénégalais aux nuits perturbées par des cauchemars. Un scénario qui plonge dans l'univers de nombreux responsables de famille qui se retrouvent avec une modique pension, après plusieurs années d'activité professionnelle. Ils ont l'impression que leur vie bascule lorsque l'heure d'aller à la retraite sonne. D'autres perdent le sourire suite au décès du soutien de famille.

Le niveau de vie dégringole du fait de la faiblesse des revenus qui devraient aider à supporter les charges de la famille. La synergie d'actions entre les compagnies d'assurance et les banques n'est pas sans effet si on se fie aux témoignages de certains compatriotes. « C'est ma banque qui m'a imposé l'assurance vie. En m'accordant un prêt immobilier, je devais souscrire

sur 15 ans à une assurance vie et payer presque à huit millions de FCfa », confie Ousmane Kane, un responsable administratif et financier.

« J'en ai entendu parler »

Il salue cette approche novatrice, même s'il se demande si ses enfants pourront bénéficier du capital qu'il a investi en cas de décès. « Je crains qu'on ne fasse courir mes héritiers jusqu'à leur mort ». Pour autant, d'autres Sénégalais sont encore réticents à l'idée de s'assurer. Ils ont du mal à donner sens à l'assurance vie. Ils ne connaissent pas ce produit. « J'en ai juste entendu parler », lance-t-il, tel un refrain, les personnes interrogées. Landing D. vante, pour sa part, les vertus de l'assurance vie pour l'avoir découverte en France. « J'étais un peu réticent au début mais je dois avouer que

c'est une formule qui nous est avantageuse, ma famille et moi. L'assurance vie des enfants, qui représente une somme versée mensuellement sur un compte ouvert à l'enfant, l'aide, par exemple, à préparer son avenir », explique-t-il.

Développement de l'assurance pour une amélioration de la visibilité de la bancarassurance

La bancassurance, fruit d'un partenariat stratégique entre les banques et les sociétés d'assurances, sert d'outil de promotion, des produits d'assurance adaptés aux besoins des cibles.

« Nous sommes partis d'un constat. Le banquier est plus proche des populations que les compagnies d'assurance. Mettre un produit d'assurance à la disposition des populations auprès des guichets de ces banques permet aux

agents de vendre beaucoup plus rapidement que les compagnies d'assurance », nous a expliqué le directeur général de Sonam Vie, Souleymane Niane au détour d'une interview qu'il nous avait accordée. Une formule qui répond aux attentes des clients. « En mettant nos produits au guichet de banque, nous réduisons nos coûts de distribution, ce qui fait baisser les coûts de l'assurance, au grand bénéfice des assurés », poursuit-il.

Le gain de temps est aussi inscrit dans le package des avantages de la bancassurance. « La personne qui va chez son banquier règle en même temps ses opérations de banque et d'assurance. Nous retournons à une qualité supérieure. D'un seul endroit nous réglons nos problèmes », a ajouté Souleymane Niane.

Les banques ne sont pas en reste, elles engrangent des commissions sur la vente de ses produits et réalisent, dans la foulée, plus de marge.

SOULEYMANE NIANE DG DE LA SONAM VIE

« L'épargne des assurés est rémunérée à un taux de 6 % net »

L'assurance vie est très prospère dans les pays développés. Elle représente 85 % du chiffre d'affaires du marché de l'assurance contre 25 % dans nos pays. Qu'est ce qui l'explique à votre avis ?

La contribution de l'assurance dans le Pib est encore très faible dans nos pays de la zone Cima. Il faut reconnaître qu'il y a une certaine corrélation entre le développement de l'assurance-vie et le développement de l'économie d'un pays.

Le chiffre d'affaires est très élevé dans les pays développés. Et dans ce chiffre d'affaires, l'assurance vie occupe la part la plus importante : 85 %. Le taux de pénétration de l'assurance est en général très faible dans nos pays. Cette année, l'assurance vie représente, au Sénégal, 28 % des

chiffres d'affaires du marché de l'assurance.

Quels sont les facteurs bloquants ?

Plus l'économie d'un pays se développe, plus l'assurance vie se développe. Si on ramène cela, au niveau individuel, c'est d'abord une question d'augmentation de pouvoir d'achat. On pense d'abord à pouvoir assurer ses biens, sa maison, sa voiture. Lorsqu'une personne dispose d'une certaine aisance financière, elle a plus tendance à penser à sa personne, à protéger financièrement ses proches, à préserver son patrimoine. Tous ces besoins correspondent à des produits de l'assurance vie. Plus son pouvoir d'achat est élevé, plus la personne a tendance à aller vers ce type de besoin. C'est ce qui semble expliquer le développement de l'as-

assurance vie dans les pays développés. La faiblesse du développement de l'assurance dans nos pays semble être expliquée par le pouvoir d'achat des ménages.

L'Etat du Sénégal avait initié une politique d'incitation fiscale en 2013, qu'en est-il de sa mise en œuvre ?

Un grand pas a été franchi mais il reste beaucoup à faire. Aujourd'hui nous n'avons pas encore le dispositif fiscal idéal, mais il faut reconnaître que l'Etat a apporté des satisfactions sur plusieurs points, notamment sur la déductibilité de la prime versée par les sociétés d'assurance pour mettre en place des plans d'épargne retraite pour leurs employés. Cela est un point fort. Le dispositif fiscal a été pendant longtemps un facteur blo-

quant. Il n'a pas été très incitatif dans nos pays. Or l'assurance vie, c'est un placement. Quand vous faites un placement, vous vous intéressez à la rémunération et à la fiscalité. L'Etat a revu le dispositif fiscal tendant à rendre beaucoup plus favorable la fiscalité, d'où ce bond qualitatif de l'assurance vie ces dernières années.

Quels sont les atouts de l'assurance vie ?

Les atouts sont liés aux différents produits que nous mettons en place. C'est, par exemple, le cas de l'assurance décès qui vise à protéger ses proches d'un événement malheureux comme un décès en leur laissant un capital. L'autre produit est lié à la retraite.

La retraite est obligatoire au Sénégal, les pensions sont très faibles. Si la personne, pendant qu'elle est active, ne met pas en place un plan d'épargne retraite qui pourra compléter ses revenus à recevoir des institutions de prévoyance, elle risque de se retrouver avec un niveau de vie qui diminue. Les pensions servies par nos caisses sont très faibles, sans commune mesure avec le salaire de la personne pendant qu'elle était encore active.

En France, par exemple, le taux de remboursement est d'environ 60 %, ici il avoisine les 25 %. Si la personne veut maintenir son standing de vie après sa retraite, il doit, dès à présent mettre en place, un plan d'épargne retraite auprès des compagnies d'assurance. Les atouts que nous avons, c'est vraiment la rémunération. Le plan d'épargne retraite est très intéressant de par le taux minimum que nous garantissons et par les performances que nos entreprises font pour améliorer cette rémunération. Depuis 2015, l'épargne des assurés est rémunérée à un taux de 6 % net.. Ce qui n'est pas négligeable dans un environnement où, aujourd'hui, les banques rémunèrent cette épargne à 3 % alors qu'en Europe ces comptes d'épargne ne sont même pas rémunérés.

Source soleil business

BANASSURANCE

Le Groupe NSIA consolide sa position de leader en Afrique de l'Ouest et du Centre

Le groupe ivoirien NSIA Assurance a procédé au rachat de quatre filiales de SAHLAM Assurance. Il conforte ainsi sa position de leader sur le marché africain de l'assurance.

NSIA renforce sa présence dans l'assurance en Afrique de l'Ouest et Centrale avec l'acquisition de quatre filiales d'assurances appartenant au Groupe SANLAM.

Cette opération, soumise à la validation des autorités de tutelle de la CIMA, de la CEMAC et de la Banque Centrale de la République de Guinée, est une étape importante pour le développement du NSIA au Togo, au Gabon, au Congo et en Guinée.

Dans le cadre de cette stratégie de développement, le Groupe NSIA a récemment

signé un accord avec le Groupe SANLAM, structuré en deux volets. Il porte sur la cession à SANLAM des filiales Vie et Non Vie de NSIA en vue de répondre au besoin stratégique de recentrage de couverture géographique du pôle assurances, et du rachat des quatre filiales du Groupe SANLAM.

Il s'agit de :

- Assurance de SANLAM au Togo,
- Assurance Vie de SANLAM au Gabon,
- Assurance Non Vie de SANLAM au Congo,
- Et l'Assurance Non Vie de SANLAM en Guinée Conakry.

Déjà présent au sein de ces quatre pays, l'ensemble de ces acquisitions permettra au Groupe NSIA de renforcer son positionnement, son volume d'activité, ses fonds propres et d'accroître sa rentabilité.

Pour Jean Kacou Diagou, le Président Directeur Général et fondateur du Groupe NSIA :

« Depuis 26 ans, le Groupe NSIA met en œuvre une stratégie de développement

contrôlée de ses activités. C'est ce qui nous permet de nous installer durablement dans chacun de nos pays d'implantation. Aujourd'hui, nous renforçons notre présence au Togo, au Gabon, au Congo et en Guinée. Pour l'ensemble de nos parties prenantes, cette opération est annonciatrice de développement ».

Pour B. Janine Kacou Diagou, le Directeur Général du Groupe NSIA : « cette opération répond à deux objectifs augmenter nos parts de marché dans des pays importants pour le développement de NSIA et renforcer notre mise en conformité avec les exigences du régulateur de la zone CIMA ».

Le Groupe NSIA est un Groupe de services financiers qui intègre des produits et services bancaires et d'assurances présent en Côte d'Ivoire, au Bénin, au Togo, en Guinée, en Guinée Bissau, au Ghana, au Nigeria, au Gabon, au Cameroun, au Congo Brazzaville, et au Sénégal.

NIGERIA

La filiale du groupe français Axa prévoit une réduction de ses revenus d'investissement

(Agence Ecofin) - Axa s'attend à maintenir en 2021, le même niveau de bénéfice net qu'en 2020, en raison des mauvaises performances sur l'investissement et d'une hausse des charges. Au taux de change réel cependant, ce sera une perte dans les résultats consolidés du groupe français.

Axa Mansard, la filiale au Nigeria du groupe français Axa, a indiqué dans une note aux investisseurs qu'elle s'attendait cette année à des

autres placements de 3,72 milliards de nairas (7,7 millions €). Si cela se confirme, ce serait une baisse de 88,4% en comparaison avec la performance de cet indicateur sur la même période en 2020.

L'entreprise n'a pas donné d'explications majeures à cette prévision de baisse sur les revenus d'investissement et autres placements. Mais on peut noter qu'en 2020, ce segment a été porté par les revenus des investissements sur les titres, ceux provenant des loyers sur les immeubles,

les gains sur les valeurs de change et la réévaluation de certains actifs.

L'inflation qui est demeurée élevée au Nigeria, dans un environnement des taux de rendement bas sur le marché monétaire et financier local, est une hypothèse qui n'est pas à exclure.

L'ASSUREUR AFRICAIN

N° 117 OCT 2021

PAGE 5

ECONOMIE

La Côte d'Ivoire table sur une croissance moyenne à plus de 7%, d'ici 2025

(Agence Ecofin) - Dans le cadre de son plan national de développement, la Côte d'Ivoire veut faire passer ses investissements à 27,1% du PIB en 2025.

Elle envisage d'atteindre une croissance économique moyenne de 7,65% au cours de la période 2021-2025. C'est ce que rapporte le communiqué du Conseil des ministres du 22 septembre.

Selon les autorités ivoiriennes, la réalisation de cet objectif en hausse par rapport aux « 5,9% sur la période 2016-2020 » s'inscrit dans le cadre du nouveau plan de développement (PND) élaboré pour la même période et en cours d'adoption. Basée sur six points, cette nouvelle feuille de route « vise à lever les obstacles résiduels pour accélérer la transformation économique et sociale du pays amorcée avec la mise en œuvre des précédents plans de développement », indiquent les autorités.

Notée Ba3 par Moody's, la Côte d'Ivoire a en effet obtenu cette année une note BB- avec perspective stable chez S&P et chez Fitch, confirmant ses bonnes performances économiques. De plus, les récentes émissions d'eurobond entre fin 2020 et le début de l'année 2021 réalisées avec succès soulignent la capacité du pays à attirer les investisseurs.

IMPACT DE LA CRISE EN CÔTE D'IVOIRE

Un déficit de 103 millions USD en 2020 pour 10 entreprises publiques

A la date de fin décembre 2020, 10 entreprises publiques ivoiriennes ont réalisé des pertes cumulées de 56,6 milliards Fcfa contre un déficit prévisionnel cumulé de 26,4 milliards Fcfa (environ 103 millions USD), selon le porte-parole du gouvernement, Amadou Coulibaly.

L'on peut citer, entre autres, la Sodexam (-4,4 milliards Fcfa), Petroci Holding (-4,4 milliards Fcfa), Poste CI (-4,3 milliards Fcfa), Sotra (-1,8 milliard Fcfa) et Sodertour-Lacs (-1,4 milliard Fcfa). « Ces contre-performances s'expliquent, pour la grande majorité de ces entreprises, notamment celles des secteurs du transport et de l'hôtellerie, par le contexte de crise sanitaire.

Pour les autres, le déséquilibre observé est la conséquence des difficultés structurelles de ces sociétés », a signifié Amadou Coulibaly, par ailleurs ministre de la Communication des Médias et de la Francophonie.

Mais, le gouvernement se réjouit du bon résultat réalisé par les sociétés à participation financière publique, qui carbure à un excédent de 13 milliards Fcfa, pour une prévision de 21 milliards Fcfa. Une performance tirée par l'embellie des sociétés Bni (17,4 milliards Fcfa), Guce-CI (6,5 milliards Fcfa) et la compagnie minière du littoral (5,7 milliards Fcfa).

L'ASSUREUR AFRICAIN

N°117 OCT 2021

PAGE 6

CHAMPIONS AFRICAINS

Le Maroc maintient son leadership

(Agence Ecofin) - Grâce à une politique ambitieuse d'investissement, le Maroc a réussi à construire une économie dynamique soutenue par une croissance continue. Cependant, l'actuel modèle semble avoir des limites auxquelles les membres de la future coalition gouvernementale devront trouver des solutions.

En deux décennies, le Maroc a connu des transformations socio-politiques, mais surtout économiques, qui lui ont permis de se hisser au rang de champion africain. Le royaume a ainsi réalisé des investissements importants, notamment dans les domaines des infrastructures de transport et de l'industrie. Parmi les plus marquants figurent la construction de l'autoroute de contournement de Rabat, du terminal 1 de l'aéroport de Casablanca, mais également le lancement de la première ligne de train à grande vitesse d'Afrique pour près de 2,4 milliards \$, ou encore la mise en place du complexe portuaire et industriel de Tanger Med.

Dans un rapport paru sur le pays en juillet, le Cabinet Deloitte estime que ces investissements « ont été accompagnés d'une libéralisation et d'une privatisation d'entreprises publiques à caractère commercial (Maroc Télécom, Régie des Tabacs), d'une ouverture commerciale sur l'extérieur, qui a été consolidée par la signature de nombreux accords commerciaux (UE, US, Egypte, Turquie, ZLECAF), et du lancement de plusieurs stratégies sectorielles dans [...], l'agriculture, le tourisme, la pêche et les énergies renouvelables, ainsi que des stratégies transversales dans l'économie numérique et la logistique.

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'Africa Finance Corporation lève 500 millions de dollars

(Financial Afrik) L'Africa Finance Corporation (Afc) a annoncé, mercredi 15 septembre, qu'elle prévoit de lever 500 millions USD au cours des douze prochains mois et 2 milliards de dollars US au cours des trois prochaines années pour financer des projets climatiques en Afrique.

L'institution a fait savoir qu'elle a créé une branche indépendante de gestion d'actifs (Infrastructure Climate Resilient Fund) dans le cadre de sa volonté de lutter contre la vulnérabilité de l'Afrique au risque climatique.

« AFC Capital Partners renforcera notre puissance dans la conduite de solutions d'infrastructure intégrées qui sont au cœur du développement de l'Afrique dans l'ère post-Covid », a déclaré Samaila Zubairu, PDG d'Africa Finance Corporation.

Et d'ajouter : « le Fonds pour la résilience climatique des infrastructures nous permettra de soutenir l'adaptation au climat ainsi que des projets qui réduisent les émissions de carbone et catalysent notre continent pour mieux reconstruire, avec des infrastructures plus résistantes au climat et durables ».

MAMADOU DEME, DIRECTEUR NATIONAL DES ASSURANCES DU SENEGAL

**« La réglementation dans le cadre
de notre espace communautaire est
en bonne voie pour accompagner
la mutation numérique »**



Les Compagnies d'assurance sont disposées à saisir les opportunités offertes par la révolution digitale. C'est la conviction partagée par le chef de la Direction Nationale des Assurances du Sénégal, M Mamadou Deme dans cette interview.

La crise sanitaire a chamboulé toutes les prévisions à l'échelle mondiale, quel est son impact sur le marché africain de l'assurance ?

Effectivement, la pandémie de Covid 19, à laquelle notre continent n'a pas échappé, a bouleversé toutes les prévisions économiques de ces deux dernières années et remis en cause les projections de croissance économique de notre pays, et de la zone UEMOA en général où des résultats économiques prometteurs étaient attendus.

En mi 2020 déjà, la BCEAO annonçait une croissance du PIB dans l'UEMOA en baisse de 3 points de pourcentage par rapport aux prévisions initiales. Le Fonds Monétaire International (FMI) estimait à 12 000 milliards de dollars US, les pertes cumulées pour l'économie mondiale entre 2020 et 2021 ; pour notre continent, les pertes de production étaient estimées entre 37 et 79 milliards de dollars US.

Cela donne une idée de l'impact global de la crise sanitaire sur l'économie mondiale, sans parler des pertes humaines considérables

qu'elle a pu entraîner.

Aucun secteur n'est épargné par les effets de cette crise, même si certains ont été affectés plus que d'autres.

S'agissant du secteur des assurances, les estimations de Standard & Poor's à fin juin 2020 faisaient état d'un coût de la pandémie compris entre 35 et 50 milliards de dollars US pour le marché mondial de l'assurance et de la réassurance. Le Forum des marchés de la FANAF de 2020 a été l'occasion de faire un survol des impacts de la pandémie sur l'activité d'assurance dans notre zone, même s'il est encore prématuré d'en percevoir la dimension globale, en raison surtout des incertitudes liées à la durée de la crise.

Pour notre pays, certains pans de l'activité d'assurance ont été naturellement impactés par les effets de la pandémie ; c'est notamment le cas pour l'assurance automobile professionnelle avec les interdictions des transports interurbains ; c'est également le cas de l'assurance transport, maritime et aérien, notre pays étant très ouvert aux échanges extérieurs.

Il y aborde d'autres questions d'actualité. Malgré la pandémie, les assureurs ont pu se maintenir sur une trajectoire de croissance selon ses explications.

Mais il plaide pour une assurance inclusive en vue de faire face aux différents enjeux.

Mais malgré tout, le secteur a été résilient dans l'ensemble face à la crise sanitaire, avec un taux de croissance de l'activité qui s'est rétracté à 3,30%, en repli par rapport à la dynamique très favorable observée sur les dernières années avant Covid 19, avec un taux de croissance de 11,11% en 2019 contre 8,41% en 2018. Cette résilience devrait se renforcer en 2021.

Quels sont les défis à relever ? Sur quels leviers faudrait-il s'appuyer pour booster davantage le secteur ?

D'abord, il est important de relever que la croissance du secteur est portée principalement par la croissance économique de nos Etats; certains y ajoutent des réformes structurelles et notamment l'instauration d'obligations d'assurance. Mais à mon avis, les défis sont de plusieurs ordres, et ils sont suffisamment identifiés pour faire régulièrement l'actualité des rencontres de la profession.

Je veux penser d'abord au défi de l'inclusion en matière d'assurance, parce qu'il s'agit de l'un des objectifs premiers

déclinés dans le préambule du Traité instituant la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance. Si on prend en considération la proportion de nos populations exclue de l'accès aux services d'assurance, il est facile d'admettre qu'une bonne inclusion financière va contribuer sensiblement à une croissance économique et donc à un élargissement de l'activité d'assurance.

Il est d'ailleurs heureux de constater que des politiques publiques dans nos Etats sont mises en œuvre pour parvenir à cette inclusion financière. Elle a été inscrite également par les pays du G 20 comme une priorité de l'agenda international du développement, par le biais du Partenariat Global pour l'Inclusion Financière. Les assureurs doivent être des acteurs majeurs dans cette politique, à travers

L'ASSUREUR
AFRICAIN

N° 117
OCT
2021

PAGE
7



SOLID AND DEPENDABLE SUPPORT

For Your Reinsurance Service



Ghana Re

Your Reinsurer of Choice

GHANA REINSURANCE CO. LTD

HEAD OFFICE -
Plot 24, Sudan Road, Ambassador Hotel Area,
Ridge, Accra.
P. O. Box AN 7509 Accra-North
Tel: +233(0)302 633 733 Fax: 233 (0)302 633 711
Email: info@ghanare.com Web: www.ghanare.com

REGIONAL OFFICE CAMEROON -
Rue Drouot Akwa,
P. O. Box 1177 Douala, Cameroon
Tel: +237 99318959

REGIONAL OFFICE KENYA -
TRV Office Plaza, 58 Muthithi Road
Suit 2D, Westlands.
P. O. Box 42916-00100, Nairobi, Kenya
Tel: 254 20 3748974/5

RATING: AM BEST – Financial Strength: B, Issuer Credit: bb



Solidité • Expertise • Vision

Africa Re est noté :

A- Standard & Poor's (Solide / Stable)

A A.M. Best (Excellent/Stable)

Siège : Lagos, Nigeria.

Bureau : Casablanca, Abidjan,
Ebene, Naïrobi, Lagos

Filiales : Johannesburg (ARCSA),
Le Caire (Africa Retakaful)

Bureau local Addis-Abeba

Site web : www.africa-re.com

un autre défi qu'il me semble important de souligner, celui du développement de la Microassurance.

Par rapport à ce défi de la Micro assurance, l'état des lieux n'est pas encore très satisfaisant car depuis l'adoption du cadre réglementaire en 2012, peu d'acteurs ont manifesté un réel intérêt à proposer des produits de microassurance au bénéfice des populations cibles. Je voudrais aussi citer parmi les défis, celui de l'innovation, et de la digitalisation.

Pour certains acteurs, le marché africain de l'assurance doit s'appuyer sur la digitalisation de ses services pour réaliser de meilleures performances. Quel est votre avis ? Quelle est la situation actuelle au niveau des pays membres de la FANAF vu qu'il a été constaté une frilosité de certains acteurs ?

A mon avis, il s'agit d'une évolution nécessaire, et la forte croissance de numérique en Afrique, devrait aider à accélérer cette évolution ; la réglementation dans le cadre de notre espace communautaire est en bonne voie pour accompagner cette mutation. Il faut d'ailleurs se féliciter des initiatives déjà en cours dans ce domaine

bien que le projet de règlement relatif à l'assurance électronique ne soit pas encore adopté ; cela prouve, au sens du régulateur, que la réglementation ne saurait constituer un frein au développement de la digitalisation.

L'obligation de résilience face à la Covid 19 a d'ailleurs poussé les entreprises de façon générale à adopter des procédures inno-

vantes de nature à accélérer leur transformation digitale ; les Assureurs n'ont pas été en reste et le dispositif réglementaire qui sera bientôt adopté devrait participer à inscrire cette transformation dans la durabilité. Tout en ayant la préoccupation de garantir une protection efficace des consommateurs de produits d'assurance digitalisés, par une bonne appréciation des nouveaux risques induits par ce nouvel environnement : traitement des données personnelles, cyber risques. Il s'agit de trouver l'équilibre nécessaire entre la transformation numérique, l'innovation et la protection des consommateurs.

Comment appréciez-vous l'arrivée sur le marché des Assurtech qui proposent des solutions digitales ?

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde sur l'intérêt à prendre en compte les nouvelles technologies dans les activités économiques, et le secteur de l'assurance ne peut être en marge de cette évolution.

L'arrivée des Assurtech n'est donc qu'un effet de cette mutation vers la digitalisation de notre secteur. Les Assurtech saisissent l'opportunité de cette digitalisation progressive de nos processus pour mettre à disposition leur savoir faire dans les nouvelles technologies.

La préoccupation sur laquelle une réflexion poussée est attendue, c'est le positionnement de ces nouveaux acteurs, le meilleur type de partenariat attendu, pour l'amélioration de l'offre de service et de la relation clientèle ; la pro activité qui caractérise les startups devrait aider à accélérer cette mutation.

La gestion des sinistres constitue encore le goulot d'étranglement du marché de l'assurance africain, que faudrait-il faire pour opérer des changements ?

La gestion des sinistres est encore le point faible au niveau des acteurs. En effet, le non paiement des sinistres, du fait de comportements dilatoires, est un grief récurrent formulé à l'encontre des Assureurs. Cette faiblesse est constatée de façon plus prégnante dans le segment de l'assurance automobile qui, en raison de sa part de marché dans l'activité, représente la vitrine de l'assurance ; elle est donc la branche qui véhicule les mauvaises pratiques des assureurs en matière de respect des engagements.

Que faudrait-il faire pour opérer des changements ?

Mon avis, c'est davantage de contrôle sur les acteurs. Vous aurez noté que le règlement des sinistres, notamment en matière d'assurance automobile, est fortement encadré pour répondre de façon efficace aux attentes des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance. Ce n'est donc pas le dispositif réglementaire qui est en cause, bien au contraire. C'est dans son application par les acteurs, mais aussi dans la supervision qu'il faudrait chercher les difficultés liées au paiement des sinistres. D'autant plus que l'argument majeur qui était soulevé par les Assureurs, à savoir les primes impayées, a trouvé une solution largement satisfaisante depuis la réforme en 2011 de l'article 13 du code CIMA relatif au paiement des primes.

Une réforme qui a contribué à améliorer sensiblement la trésorerie des sociétés d'assurances, et qui devait dès lors s'accompagner d'une diligence accrue dans le paiement des sinistres.

Il s'agit maintenant pour l'autorité de contrôle de veiller à ce que les dispositions légales sur ce point soient appliquées par les acteurs ; ces dernières années, l'action du régulateur CIMA comme celle des Directions natio-

nales des assurances est orientée sur le contrôle de la gestion des sinistres.

Le taux de pénétration de l'assurance reste encore faible, l'Afrique du Sud continue à concentrer la majeure partie des primes, qu'est ce qui l'explique en Afrique selon vous ?

C'est une réalité et nous l'avons évoqué tantôt en parlant des défis qui se posent à la profession. Je soulignais tantôt le corollaire existant entre la croissance de l'assurance et celle de l'économie en général. Sous ce rapport, l'Afrique du Sud constitue un marché entièrement à part et pour preuve, elle concentre un peu plus de 70% de l'activité d'assurance en Afrique selon les données 2020. Mais la croissance soutenue que nos pays ont enregistrée, ces dernières années avant Covid, laisse entrevoir le potentiel de développement de l'assurance africaine, notamment dans notre espace CIMA.

Quelles stratégies développer pour permettre aux autres pays de prendre la courbe ascendante ?

Elles résident dans les réponses à apporter aux défis évoqués tantôt : une assurance beaucoup plus inclusive pour atteindre d'autres cibles jusque là exclues, une faculté d'innovation, justement pour adapter nos produits aux nouvelles cibles, un développement de la microassurance, entre autres axes de croissance. Il faudra aussi profiter des opportunités offertes par la digitalisation pour élargir l'offre de service et approfondir ainsi le taux de pénétration de l'assurance.

Un autre aspect qui pourrait y contribuer, c'est le développement de l'assurance vie. Nous pouvons constater que dans les pays développés le marché de l'assurance est dominé par le segment de l'assurance Vie, alors que l'on assiste à l'inverse dans les

pays en développement. L'exemple de l'Afrique du Sud que l'on citait tantôt se situe dans les standards des pays développés. Dans notre espace CIMA, le marché leader, la Côte d'Ivoire, tend un peu vers cette tendance avec une assurance vie représentant 44% de part de marché en 2020.

L'idée d'un regroupement des compagnies d'assurance a aussi été agitée, en vue de promouvoir, entre autres, des géants africains. Quelle est votre appréciation ?

Cette idée était sous-jacente à la réforme de 2016 sur le relèvement du capital minimum des sociétés d'assurance, en raison du nombre important de petits acteurs, caractérisés par un actionnariat généralement familial.

L'objectif fondamental de la réforme est de renforcer la solidité financière des opérateurs ; en pratique, elle pouvait se traduire par des acquisitions ou des fusions, en somme des regroupements de sociétés pour donner naissance à des géants africains comme vous dites. Au vu des premiers résultats, notamment la première phase de la mise en œuvre, force est de constater que le phénomène de regroupement envisagé n'a été que faiblement enregistré ; même si nous avons pu assister, dans certains cas, à une ouverture du capital social vers des acteurs économiques locaux ou étrangers.

En raison des difficultés économiques liées à la crise sanitaire à Covid 19, la seconde phase de mise en œuvre a fait l'objet de report jusqu'au 31 décembre 2024. Nous pouvons encore espérer qu'elle puisse permettre de donner naissance à des champions africains.

L'Assureur Africain

LA MICROASSURANCE EN ZONE CIMA, AUJOURD'HUI PEU REPANDUE ET CONCENTREE SUR L'ASSURANCE DECES, VA-T-ELLE EXPLOSER GRACE AUX CANAUX DIGITAUX ET A UNE REGLEMENTATION PLUS FAVORABLE ?

L'introduction du livre VII relatif à la micro-assurance dans la zone CIMA, en 2012, a été un bon point de départ en faveur du développement de la micro-assurance

Ce livre a permis de définir un cadre pour la micro-assurance, d'autoriser des canaux de distribution alternatifs et des nouveaux modes d'assurance (souscription groupe, assurance indicielle), d'envoyer un signal aux acteurs du marché sur l'intérêt du régulateur pour le développement de produits d'assurance en faveur des populations à faibles revenus, de favoriser la mise en place de règles de fonctionnement assurant la protection des populations à faibles revenus notamment la simplicité de la couverture, le règlement rapide des sinistres, etc.

Pour soutenir le développement de ce secteur particulièrement efficace dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement socio-économique de la sous-région, il est intéressant (1) de dresser le bilan des effets de la réforme 8 ans après, (2) d'identifier les 8 freins majeurs au développement du secteur, et (3) d'esquisser des pistes pour permettre au secteur de dépasser les contraintes qui le limitent encore actuellement.

Entre 2012 et 2020, on constate 6 effets de la réforme réglementaire, mais avec un impact souvent limité sur le développement de la micro-assurance dans la zone CIMA.

Effet n°1 : Augmentation limitée des agréments en micro-assurance. L'analyse des agréments en micro-assurance accordés sur le marché après l'introduction du livre VII révèle que seules 4 compagnies sont exclusivement dédiées à la micro-assurance ; une faible proportion des compagnies détenant un agrément de micro-assurance, soit 12% des compagnies non-vie et 18% de compagnies d'assurance non-vie ; et six pays de

la zone CIMA n'ayant pas encore d'acteur agréé pour pratiquer des opérations de micro-assurance.

Effet n°2 : Diversification des produits proposés par les micro-assureurs. L'analyse des produits de micro-assurance proposés par les compagnies dédiées à la micro-assurance révèle une offre diversifiée de produits aux populations. Cependant, faute des données réglementaires requises, il est impossible d'évaluer la performance des différents produits du point de vue du consommateur.

Effet n°3 : Développement soutenu de produits de micro-assurance vie, notam-



Par Larbi CHRAIBI, Senior Manager chez FINACTU ...



... et Guillaume GILKES, Directeur de la recherche de FINACTU.

ment l'assurance décès, et notamment via des assureurs vie classiques. Des produits de micro-assurance vie sont commercialisés par les compagnies d'assurance classique, ces produits n'étant pas limités à la cible des populations à faibles revenus. L'utilisation de canaux alternatifs tels que le téléphone mobile et des produits simples, est de

L'ASSUREUR
AFRICAIN

N° 117
OCT
2021

PAGE
11



**UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS
UNE INDEMNISATION RAPIDE
EN CAS DE SINISTRE**

**DES GARANTIES SUR MESURE
UNE PROXIMITÉ INÉGALÉE GRACE
À UN RÉSEAU INCOMPARABLE**

Siège Social : Rocate Fann Bel-Air, Place Bakou - BP 22545 Dakar - Ponty
Tél : 33 831 06 06 / Fax : 33 832 12 05 - Email : assurcnart@arc.sn Site web : www.cnart.sn

plus en plus pratiquée par les compagnies d'assurance classique dans la zone CIMA, leur évitant d'avoir à se conformer aux exigences fixées pour les compagnies agréées en micro-assurance.

Cela permet notamment de dépasser le montant plafond des primes pour la réglementation micro-assurance, posant la question de l'adéquation du plafond unique de prime de FCFA 3.500 par mois, au niveau de vie des pays de la zone CIMA.

Effet n°4 : Pour le marché de la micro-assurance non-vie, le développement est plus limité. Les assureurs classiques interviennent peu dans ce secteur, et un seul acteur est dédié à la micro-assurance non vie (Yelen Assurance, Burkina-Faso 2018, opérant dans les branches les branches « Accidents Corporels », « Maladie », « Pertes de récolte », mais aussi « Décès »). Cependant, l'assurance agricole se développe dans la zone CIMA, avec la CNAAS comme compagnie pionnière sur ce segment.

Effet n°5 : Développement modéré des canaux de distribution digitaux. On constate un fort intérêt des compagnies pour la commercialisation des produits via les canaux digitaux. Pour l'instant, l'utilisation des opérateurs de réseaux mobiles comme canal de distribution n'est autorisée que dans le cadre de la micro-assurance par la réglementation. Cependant, il est important de noter qu'avec la mise en place de règlements autorisant explicitement l'assurance par voie électronique, il existe un risque que les compagnies d'assurance classique viennent fortement les concurrencer sur ce marché.

Effet n°6 : Les autres canaux de distribution sont insuffisamment exploités aujourd'hui. Au-delà de l'assurance mobile, les institutions de microfinance constituent également un canal de distribution approprié mais peu utilisé par

les compagnies. L'expérience de BIMA au Sénégal montre la nécessité, pour les micro-assureurs, d'exploiter les autres canaux de distribution autorisés dans le cadre de la réglementation pour toucher la population cible (syndicats, chaînes de distribution alimentaires, associations et tontines, sociétés à forts potentiels d'affiliation, etc.) et, pour le régulateur, d'encourager les acteurs du marché à diversifier leurs canaux de distribution.

8 freins majeurs au développement du secteur sont évoqués par les acteurs du marché :

Malgré l'introduction de nombreuses mesures en 2012 simplifiant la création de compagnies et la commercialisation de ce type de produits, la plupart des freins évoqués par les acteurs sont relatifs au caractère insuffisamment incitatif du cadre réglementaire pour encourager les acteurs à proposer des produits de micro-assurance :

- l'inadéquation du plafond de prime : uniforme pour tous les pays et trop faible ;
- l'impossibilité d'échelonner le paiement des primes qui serait favorable compte tenu du faible pouvoir d'achat de la cible ;
- la lourdeur et la durée du processus d'agrément en micro-assurance ;
- l'obligation de reverser à l'assuré, au minimum, son épargne (pas de chargements sur les contrats d'épargne) alors que la compagnie a des frais de gestion ;
- le manque de clarté de certaines dispositions du livre VII (définition de la micro-assurance, montant de la prime, règles de gestion de l'épargne collectée et durée de formation des intermédiaires)
- le niveau de capital des compagnies de micro-assurance considéré comme élevé ;
- l'insuffisance des dispositions d'accompagnement relatives à la fiscalité.

À l'avenir, le développement du secteur de la micro-assurance en zone CIMA,

repose à la fois sur des actions attendues du régulateur, et par des innovations dans le secteur privé.

3 nouvelles orientations de la part du régulateur permettraient de stimuler le marché :

Pour stimuler l'offre en encourageant les acteurs du marché à s'impliquer davantage dans le secteur de la micro-assurance, FINACTU retient 4 propositions au regard de l'analyse du marché et des recommandations issues des travaux des organismes internationaux et des expériences des autres pays :

▪ **Augmenter le plafond de prime de la micro-assurance,** avec la mise en place d'un plafond de prime indexé sur le niveau du SMIG de chaque pays ;

▪ **Accorder des incitations fiscales et des avantages réglementaires aux compagnies opérant dans le secteur de la micro-assurance** avec l'initiation d'actions de lobbying auprès des États, en collaboration avec les DNA ;

▪ **Alléger et accélérer le processus d'obtention de l'agrément et de l'extension d'agrément en micro-assurance et d'octroi des visas des produits de micro-assurance ;**

▪ **Organiser des ateliers spécifiques relatifs à la micro-assurance** avec les acteurs du marché, en lien avec la FANAF et les Directions Nationales des Assurances.

Pour assurer un respect des dispositions réglementaires relatives à la micro-assurance dans un objectif de protection des consommateurs et de maîtrise des risques, FINACTU recommande de Conditionner l'octroi des incitations et avantages au respect des dispositions réglementaires

Enfin, pour stimuler la demande de produits de micro-assurance à travers l'éducation financière et la sensibilisation des populations, FINACTU for-

mule 2 recommandations :

▪ Initier des actions d'éducation financière et de sensibilisation à l'assurance en général, et la micro-assurance en particulier, en collaboration avec les Directions Nationales des Assurances ;

▪ Nouer des partenariats avec des partenaires de développement, à l'instar du Sénégal, pour mener des actions de promotion de la micro-assurance dans les pays membres.

En dehors des actions attendues du régulateur, plusieurs initiatives et innovations dépendent des acteurs du marché pour accélérer le développement du secteur de la micro-assurance :

▪ Organiser des actions communes de sensibilisation et d'éducation financière de la population ;

▪ Systématiser les actions en cours pour sensibiliser les acteurs du marché sur l'intérêt et l'attrait de la micro-assurance ;

▪ Mettre en place des commissions techniques dédiées à la micro-assurance, mener des études de marché, conduire des réflexions afin d'élaborer des offres communes (pool de micro-assurance) ou pour faire des propositions concrètes au régulateur (Ex : commission technique constituée au Cameroun par l'ASAC pour réfléchir au développement de la micro-assurance ;

▪ Élaborer des projets de promotion de la micro-assurance (projets pilotes et innovants, nouvelles offres, etc.) à soumettre aux partenaires de développement et bailleurs de fonds pour un accompagnement technique et financier (assistance technique et mécanisme de financement dédié).

SYNERGIE ENTRE FINANCE ET ASSURANCE PAR LA BANCASSURANCE ET L'ASSURBANQUE

Miser sur des solutions endogènes pour renforcer la vitalité de l'industrie africaine de l'assurance. C'est l'une des propositions émises par Abou Cissé, manager du groupe Cisco consulting. Dans cette contribution, il évoque également cette impérieuse nécessité de cerner les enjeux de l'Assurbanque et de la bancassurance dans un souci de booster le secteur et d'accroître l'interconnexion entre Finance et Assurance.

En Afrique subsaharienne francophone, les partenariats existants entre établissements financiers (banques, systèmes financiers décentralisés) et établissements d'assurances (compagnies, mutuelles et micro-assurances) ne contribuent pas à l'essor de nos marchés. Lorsqu'une banque commercialise via son réseau des produits d'assurance conçus, fabriqués et gérés par une compagnie d'assurance, nous assistons exactement à un PARTENARIAT entre une banque et une compagnie d'assurance. De tels partenariats s'intitulent Bancassurance (par abus de langage) sur le marché de la zone CIMA et posent d'énormes problèmes aux usagers de la banque. En effet, après avoir

longtemps pratiqué clandestinement l'auto-assurance dans le

domaine des crédits emprunteurs, certains établissements financiers ont été contraints par le régulateur à respecter le métier des assureurs. Au niveau de leur partenariat sur le marché sénégalais, certaines banques imposent aux assureurs la fixation de 90% de la prime commerciale (taux de prime pure associée aux risques et taux de commission d'apporteur d'affaires que les assureurs doivent leur reverser, qui peut aller au-delà de 22%) ; d'autres contraignent les assureurs à des dépôts à terme en contrepartie d'apport d'affaires, avec des conventions de commissionnement sur participation aux bénéfices des contrats emprunteurs. Certains assureurs acceptent les conditions fixées par les banques et les demandeurs de crédit, payeurs de la prime commerciale, se trouvent complètement lésés.

Lors des Etats généraux des

assurances en 2018 à Abidjan, l'autorité de contrôle des assurances (CIMA) avait bien reconnu l'échec du modèle de micro-assurance mise en place dix ans avant. De même, les autorités de contrôle du secteur financier constatent que les systèmes décentralisés, attendus en partie pour élargir la bancarisation vers le secteur informel, ont finalement donné naissance à une plateforme financière dépourvue de modèle conforme aux réalités africaines (à l'instar des microfinances qui restent dans la transformation classique, consistant à emprunter sur le marché à des taux d'intérêt très élevés pour financer l'activité informelle à des taux hors norme).

Ainsi, les concepts de micro-finance et micro assurance ne répondent pas aux attentes des acteurs économiques de l'Afrique francophone, car leurs pratiques ont divergé



Par Abou Cissé*

vers une forme de finance et assurance pour l'informel, voire même pour les plus démunis.

Des solutions sont possibles en allant au-delà du cadre de partenariats entre banque et assurance pour évoluer vers de réelles plateformes de Bancassurance et Assurbanque avec une coordination des autorités de contrôle des assurances et de la finance ; ceci permettra de libéraliser le marché pour autoriser aux demandeurs de crédit la souscription de contrat décès dans une compagnie de son choix.

I - BANCASSURANCE ET ASSURBANQUE Historique et Actuariat

Nous avons l'habitude d'importer des concepts comme des étiquettes, pour dupliquer la science occidentale, sans faire l'effort de comprendre les origines réelles de ces concepts et surtout sans se poser la question de savoir comment les adapter à nos réalités africaines. Mon frère congolais estime, que nous baignons dans des sentiments de frustration, voire même de complexe, en cherchant souvent à récupérer une forme de modernité dont nous pensons manquer. Un exemple typique

est celui du concept de la BANCASSURANCE, qui se conçoit et s'interprète de diverses manières, de Douala à Dakar, d'Abidjan à Cotonou en passant par Bamako et Libreville, bref, à travers toute l'Afrique francophone.

Les enfants du pays de la langue de Molière ont le droit de chanter 'cocorico' car le modèle français de Bancassurance a été une référence pour les autres modèles qui se sont développés en Occident. Son exportation spécifique aux produits d'assu-

rance vie a connu un grand succès en Europe du Sud alors que les pays anglo-saxons et ceux de l'Europe du Nord ont été un peu plus réfractaires. Ce modèle s'est même exporté en Chine par le biais de la caisse nationale de prévoyance (CNP assurance qui peut être présentée comme la Bancassurance de la Caisse des Dépôts et Consignations en participation). Dans les autres parties de l'Amérique et de l'Asie, ce modèle a eu un faible développement, suite à des barrières réglementaires (Glacé

Steagll Act aux Etats Unis).

Après la deuxième guerre mondiale, les métiers de banque et d'assurance se sont développés séparément. Du côté des anglo-saxons il y a eu des holdings qui ont contrôlé à la fois une banque et une compagnie d'assurance ; mais les synergies entre les deux métiers ont connu une exploitation fructueuse en Europe continentale, avec l'avènement de la mensualisation des salaires pour les banques et la démocratisation de l'accès à l'automobile pour les compagnies d'assurance.

Au début des années 1970, les banques françaises se sont alarmées de voir les assureurs commercialiser des contrats d'épargne sans risque technique, et capter ainsi une part de marché croissante dans la collecte de l'épargne (*).

Confrontées à la concurrence des produits bancaires purement financiers, les compagnies d'assurance françaises avaient commencé à commercialiser des contrats à capital différé avec contre-assurance décès des provisions mathématiques (contrat d'épargne). La commercialisation de tels produits par les assureurs avait démarré à la demande d'association comme l'Afer (l'Agence française pour l'épargne et la retraite) ; le premier produit d'épargne en assurance vie, que j'ai connu à mes débuts de pratique de l'actuariat, s'appelait le compte AFER. La contre-assurance décès des provisions mathématiques élimine le risque viager de tel contrat d'assurance vie et fournit une similitude aux contrats purement financiers du type Plan Epargne Populaire (PEP) ou d'autres contrats d'épargne longue commercialisés d'habitude par les banques.

En effet, comme le calcul des primes et des engagements n'intègre pas les facteurs viagers, alors la prestation garantie par l'assureur au terme ou avant le terme du

contrat, reste identique, en cas de vie ou de décès de l'assuré ; ce qui permet de présenter ce produit d'assurance vie par des formules purement financières, avec des exemples comme les contrats en unités monétaires (franc) ou encore les contrats en unités de compte (poche franc).

Seulement, les contrats d'épargne en assurance vie se distinguent des contrats d'épargne classique bancaire par leurs spécificités, à travers la participation aux bénéfices techniques et financiers, la nuance entre le souscripteur et l'assuré (contrat emprunteur), le taux garanti qui peut être fixe, et surtout les avantages autour de la fiscalité de l'assurance vie.

La flambée de tel type de contrat d'assurance vie a constitué une forme d'arme

fatale pour l'Etat Français tant pour se financer sur le moyen et long terme que pour taxer les revenus de l'épargne.

Cette plainte des banques contre les assureurs est allée jusqu'à la cour de cassation et la justice n'a toujours pas pu empêcher les assureurs de commercialiser de tels produits.

Il faut reconnaître qu'après les accords de Breton Woods, les banques avaient commencé à orienter une partie de leur business vers le secteur de la bourse et que l'Etat français trouvait aussi plus d'opportunités à voir les assureurs sur ce terrain de l'épargne (dans sa recherche de financement à long terme).

Les banques françaises ne pouvaient pas rester sans riposte face à la compétition imposée par les assureurs qui

commercialisaient des produits bancaires ; **elles se sont carrément dotées de compagnies d'assurance captives, appelées communément BANCASSURANCES.** Le terme Bancassurance garde un sens comme association de banque d'abord et d'assurance ensuite, d'où l'écriture concaténée des deux métiers ; il est nécessaire ainsi de bien percevoir que la Bancassurance a été à l'initiative des banques, confrontées à une pression des compagnies d'assurance, au-delà même d'une pression atmosphérique.

En contre-offensive, les assureurs ont créé leurs banques (ASSURBANQUES) comme Axa Banque, ou Groupama Banque, avec un succès très mitigé.

Pour mieux profiter des opportunités de ces concepts de BANCASSURANCE et d'ASSURBANQUE, il est nécessaire de les définir correctement dans le respect de leur originalité :

• **Nous devrions parler de Bancassurance lorsque qu'une banque (ou une entité financière) crée ou absorbe une compagnie d'assurance (ou en détient une participation) ; cette compagnie d'assurance conçoit, fabrique et effectue la gestion des produits d'assurance que la banque distribue à ses usagers (son propre réseau) ; le chiffre d'affaires d'une Bancassurance est partie intégrante de celle de la banque en question ; le Comité Actif-Passif de la Bancassurance est partie intégrante du comité de bilan de la banque ; les deux entités restent juridiquement séparées mais consolidées au sein d'un groupe. Dans le contexte français, le modèle de Bancassurance est beaucoup plus rentable en assurance vie qu'en assurance de dommages ;**

• **Nous devrions parler d'Assurbanque (ou Assurfinance) lorsqu'une compagnie d'assurance crée ou absorbe une banque ou une entité financière (ou en détient une participation) avec des objectifs stratégiques d'accompagnement de la compagnie (vulgarisation de l'assurance, maintien de ses clients assurés jusqu'au terme par des contrats financiers, etc.) ; le chiffre d'affaires de l'Assurbanque est partie intégrante de celle de la compagnie d'assurance ; le comité de bilan de l'Assurbanque est partie intégrante du comité Actif-Passif de la compagnie d'assurance ; les deux entités restent juridiquement séparées mais consolidées au sein d'un groupe ;**

Avec la création de leur pôle bancaire, les compagnies SUNU et NSIA se sont transformées en des Assurbanques, après avoir tiré toutes les leçons de leurs partenariats avec les banques de la place. Il faut cependant reconnaître qu'en dehors de leur réelle vocation au sein de leur groupe, les Bancassurances ou les Assurbanques peuvent aussi développer des partenariats avec d'autres entités.



NOUVELLE COMPAGNIE AFRICAINNE DE REASSURANCE



Apporter des solutions aux besoins de nos clients par notre **REACTIVITE** et notre **PROFESSIONNALISME** en tenant compte des conditions changeantes du marché de la **REASSURANCE**.

NOTRE MISSION



NCA Re

Nouvelle Compagnie Africaine de Réassurance



Rez-de-chaussée Immeuble les Harmonies
Abidjan Plateau - Côte d'Ivoire
01 BP 5962 Abidjan 01



Tel. : (225) 20 21 92 06

Fax. : (225) 20 21 90 73

Email : nazaire.abbey@nca-re.net ; demola.bukola@nca-re.net ;
fati.gnakoua@nca-re.net ; achille.sosso@nca-re.net ;
walid.nasri@nca-re.net ; abdoulaye.toe@nca-re.net ;
chris.kiragu@nca-re.net ; dior.fall@nca-re.net ;
jean-jacques.tah@nca-re.net ; patricia.bayala@nca-re.net

II- ORIENTATIONS VERS DES SYNERGIES ENTRE FINANCE ET ASSURANCE

La Finance sans Assurance est une des raisons de la crise financière internationale de 2008. L'Assurance sans la Finance contribue encore au faible développement de nos marchés africains, car nous n'arrivons pas à bâtir un système financier capable d'accompagner les évolutions de l'économie réelle.

De véritables synergies entre la finance et l'assurance via Bancassurance ou Assurbanque, doivent être maintenues dans l'esprit d'élargir l'accès de tous les acteurs économiques au système financier en distribuant des produits conçus, fabriqués et gérés au sein d'un même groupe, avec une notion de consolidation dans le groupe, de mutualisation commerciale, de mariage de bilans d'activités de banque et d'assurance, d'optimisation conjointe de Produits Nets Bancaires avec les trois Marges d'Assurance (technique, exploitation et financière) et surtout une auto couverture du risque de taux face à la sensibilité (souvent inverse) des deux métiers à l'évolution des taux d'intérêt.

Le respect scrupuleux de cette hiérarchie des métiers d'assurance et de finance aboutira à une Bancassurance qui va impliquer l'Assurbanque ; L'Assurbanque sera au cœur du modèle de la micro-assurance ; la micro-assurance sera à la base de la microfinance. Le mécanisme peut être décrit comme suit :

- Par la Bancassurance, l'assurance sera au service de la finance dans un esprit de vulgarisation, d'émulation et d'assainissement de la concurrence ;

- Par l'Assurbanque (qui a déjà démarré avec SUNU Finance et NSIA Banque)

l'activité financière peut proposer des prêts à tous les acteurs économiques, à des taux très bas, par le véhicule du stock de provisions techniques générées par l'activité d'assurance ; le modèle reposera sur la capacité à équiper les emprunteurs en produits d'assurance et une technique actuarielle qui permet de suivre et de gérer le risque ;

- Ces modèles définis ci-dessus seront dupliqués exactement dans un environnement commun à la micro assurance et la microfinance qui ne seront plus isolées, mais consolidées dans des groupes de Bancassurance et d'Assurbanque pour mieux mutualiser.

Les deux secteurs participeront activement au financement de l'économie par la double mutualisation en assurance et finance. Le développement de cette forme de Bancassurance et d'Assurbanque à l'africaine permettra d'atteindre et de formaliser toutes les couches sociales, de simplifier l'adhésion à l'assurance et la collecte efficace des primes. La poussée des contrats d'assurance vie permettra aux Etats de se financer sur le moyen et long terme et de taxer les revenus de l'épargne.

L'avenir de nos marchés d'assurance et de finance appellera à garder le cap d'une vision claire de développement de l'écosystème

par une stratégie conforme à nos réalités africaines. Ceci nécessite, pour nous, africains, d'aller au-delà du volet commercial des Bancassurances et Assurbanques pour exploiter la forte imbrication des activités de finance et d'assurance. Il suffit de regarder en profondeur la construction complète du taux d'intérêt des opérations de crédit à travers ses composantes :

- Le taux de refinancement (argent de la banque centrale nécessaire pour réaliser les contraintes de solvabilité et de liquidité) ;

- Le taux de frais de gestion des opérations de crédit ;

- Le taux de marge pour la banque

- Le taux de couverture du décès de l'emprunteur ;

- Le taux de probabilité de défaut économique de l'emprunteur ;

- Le taux de frais de gestion des opérations d'assurance ;

- Le taux de marge pour l'assureur.

Les trois premières composantes sont fixées pour permettre de ne pas déstabiliser la valeur de la monnaie et de créer un profit pour les banques ; les deux suivantes sont liées à des opérations d'assurance qui nécessitent la mutualisation pour réaliser

la loi de grands nombres en assurance décès et en assurance caution.

En somme, le banquier est censé optimiser la circulation de la monnaie centrale (par la création d'une masse monétaire judicieuse) et l'assureur contribue à la stabilité de la monnaie par le remboursement du crédit (soit la bonne destruction de la monnaie créée) au travers de la mutualisation des risques de non remboursement (décès + défaut).

L'intégration de la dimension culturelle du continent dans nos méthodes d'exercer ces deux métiers sera nécessaire car l'assurance est à la croisée d'éléments fondamentaux comme l'économie, la finance, la solidarité, la mutualisation, la prévoyance et la protection sociale. La prévoyance et la protection sociale induisent une solidarité nationale ; cette solidarité donne naissance au principe de la mutualisation qui doit être au cœur de la connexion assurance-finance pour accompagner l'économie réelle.

(*) La Bancassurance : Stratégies et Perspectives en France et en Europe (Alain B et Michel L).

***Manager
du Groupe
Cisco
consulting**

**L'ASSUREUR
AFRICAIN**

**N° 117
OCT
2021**

**PAGE
17**

NB : Les produits bancaires et les produits d'assurance des synergies évoquées seront détaillées (sur le plan technique, commercial et fonctionnel) au prochain SEMINAIRE du groupe CISCONSULTING-SOLVISEO sur le thème de Bancassurance et Assurbanque.

**LES EXPERTS DU GROUPE CISCONSULTING-SOLVISEO
(Conseil-Audit-Services en Actuariat et Finance)**

GESTION DES RISQUES EMERGENTS A LA LUMIERE DE LA COVID

Les assureurs face à l'impératif de revoir leurs stratégies de prévention

La survenance de la crise sanitaire doit pousser les acteurs de l'industrie de l'assurance à mieux se préparer pour faire face aux autres risques tels le changement climatique. Ils doivent également revoir leurs

plans de gestion de crise. C'est ce qui ressort de l'analyse livrée par le professeur Jean-Paul Louisot auteur de cette contribution. Il s'appuie sur un rapport relatif aux risques mondiaux publié en 2020.

« Le risque est essentiel. Il n'y a aucune augmentation de l'inspiration en restant dans la sécurité et le confort. Une fois découvert ce que l'on fait le mieux, pourquoi ne pas essayer autre chose ? »

(Alex Noble)



Par

Professeur Jean-Paul Louisot*

Pour les organismes publics et privés, un facteur clé de la réussite est la capacité de naviguer dans un contexte de risque dynamique – un contexte qui change de plus en plus rapidement et qui se matérialise souvent de façon inattendue comme la pandémie que nous traversons le démontre encore. Ces changements modifient les risques connus, en créent de nouveaux et offrent à tous les secteurs des occasions de réduire, d'atténuer et de transférer les risques.

La mondialisation et la tendance au rapatriement, la fragmentation des chaînes de valeur dans le monde entier, l'intégration et l'interaction croissantes des systèmes numériques sont tous des facteurs de complexité croissante. Pour se protéger et protéger leurs partenaires contre les incertitudes indues, les organismes doivent suivre en permanence l'évolution

du paysage des risques. C'est pourquoi au centre de leurs activités de prospective, ils doivent scruter l'horizon des risques futurs. Cela implique la mise en œuvre d'une stratégie de gestion globale et intégrée des risques (ERM), qui comprend la détection et l'évaluation des risques émergents et la réflexion sur les scénarios.

Alors que la problématique des risques émergents n'est pas nouvelle, même dans les pages de Riskassur, puisqu'un article a été publié sur ce sujet à l'automne 2019, la survenance de la pandémie de Covid 19 qui a pris de cours le monde, et la plupart des organismes, montre qu'il est impératif pour tous de revoir la question des angles morts dans les panoramas de risques tels qu'ils ressortent des registres existants. De fait, même ceux qui avaient identifié le risque de pandémie ne l'avaient pas classé dans les risques à traiter en urgence. Ils n'avaient donc mis en place aucun moyen de prévention ou de protection.

En effet, l'éclosion de la COVID-19 a pris le monde par surprise et, malheureusement, de nombreuses entreprises n'étaient en grande partie pas préparées. Sept dirigeants sur

dix (71 %) ayant déclaré que la COVID-19 avait révélé des lacunes dans leurs plans de gestion de crise. De fait, peu d'organismes avaient des plans clairs et exécutables pour relever les défis posés par la pandémie, et, même si de nombreuses entreprises ont fini par être en mesure de reprendre une assise solide, les événements de 2020 ont été un rappel spectaculaire de l'impact que les risques émergents peuvent avoir sur leurs opérations locales et mondiales.

Bien qu'il existe encore des risques importants et évolutifs liés à la pandémie, y compris de nouvelles vagues dans des pays comme l'Inde et le Brésil mais aussi en Europe, l'éventail global des risques émergents est vaste. Outre les pandémies, ces risques comprennent le changement climatique, les pénuries de ressources, les interruptions de la chaîne d'approvisionnement, les tensions sur la situation financière mondiale, la fluctuation de la valeur des cryptomonnaies et les développements imprévus liés au déploiement de technologies, comme l'intelligence artificielle et la robotique. C'est pourquoi, aujourd'hui, de nombreux

organismes réévaluent leurs modes de fonctionnement dans un environnement post-pandémique.

En ce qui concerne le Forum Economique Mondial (FEM) par exemple, le risque de pandémie avait disparu du radar depuis 2015, l'année où l'épidémie d'Ebola l'avait propulsé dans le top-cinq et en seconde place en termes d'impact. À partir de 2016, les questions liées au climat ont commencé à dominer la perception des risques pour les responsables interrogés par le Forum, à mesure que les températures mondiales augmentaient de façon constante et que les grandes catastrophes naturelles liées au climat, comme les ouragans Harvey, Irma et Maria en 2017, ont eu des répercussions sur les organismes et les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Dans le rapport sur les risques mondiaux de 2020 publié au début de janvier, alors que l'impact du coronavirus commençait à peine à être connu, les maladies infectieuses ne se classaient pas parmi les 10 principaux

risques du point de vue de la probabilité, mais dixième en termes d'impact.

Toutefois, aujourd'hui il ne faudrait pas laisser la lutte contre la pandémie de COVID-19 détourner l'attention d'autres risques importants, comme les changements climatiques et la cybersécurité. C'est pourquoi, au rythme actuel du changement, alors que, toujours selon le Forum Economique Mondial, le monde au XXI^e siècle connaîtra 20 000 ans de progrès, en seulement un siècle, le paysage des risques est en perpétuelle évolution entraînant une avalanche de nouvelles incertitudes et de nouveaux risques émergents dont la gestion est essentielle pour la société.

Cette nouvelle norme ISO 31050 fournira la prospective et les connaissances nécessaires pour faire face à ces risques. Elle propose également de nouvelles façons d'améliorer la résilience organisationnelle et de nouvelles capacités pour faire face aux nouveaux défis, tout en aidant à accroître le niveau de confiance dans la gestion des risques.

La nature des risques émergents est dynamique et est influencée par la complexité ou la volatilité des environnements internes et externes d'un organisme. La justification du concept de volatilité dynamique en tant que principe habilitant pour les risques émergents fait référence au principe « dynamique » de la norme ISO 31000 qui énonce : « Les risques peuvent émerger, changer ou disparaître lorsqu'une organisation change de contexte interne et externe. La gestion des risques prévoit, détecte, reconnaît et réagit à ces changements et événements de façon appropriée et en temps opportun. »

Cependant, quand on essaie par maïeutique de forger une définition, il est difficile de trouver un consensus ; cela a d'ailleurs été le cas pour la norme ISO 31050 – Risk Management – Guidelines for

managing emerging risk to enhance resilience, dont la rédaction débutée en 2018 se poursuit

encore au printemps 2021. Cependant, le plus simple est sans doute de reprendre la définition finalement simplifiée de la version de la norme en circulation actuellement.

Définition des risques émergents selon la version soumise au vote de la norme ISO 31050 :

Un risque hautement incertain en cours de développement et qui entraînerait des conséquences ou impacts sérieux.

Note 1 : Le risque est défini ici selon la norme ISO31000 à savoir impact de l'incertitude sur les objectifs.

Note 2 : Le terme « en cours de développement » fait références aux modifications dans la compréhension du risque en relation avec les sources de risques, les événements, les effets ou conséquences, la vraisemblance et/ou les connaissances de fond

Les risques nouveaux, inconnus ou non pris en compte peuvent poser les plus grands défis en matière de résilience, de sécurité et de continuité opérationnelle. Ces risques « nouveaux ou croissants » peuvent être liés à différents domaines d'activités, comme les nouveaux processus, les nouvelles technologies, les nouveaux types de milieu de travail ou les changements sociaux ou organisationnels.

La société actuelle a besoin d'un système de gestion allant au-delà de la gestion classique des risques, afin de s'attaquer au comportement complexe des grands systèmes intégrés (p. ex., les infrastructures critiques exposées à l'incertitude des menaces actuelles et futures possibles, c.-à-d. les risques émergents). Peut-être convient-il d'abord de recenser les grandes tendances qui dessinent le présent et le futur univers des risques.

Quels sont les risques émergents majeurs pour le Forum Economique Mondial ?

« Le succès n'est pas une destination mais plutôt un état d'esprit qui permet d'entreprendre et de poursuivre son chemin. » (Alex Noble)

Comme on aurait pu s'y attendre la seizième édition du panorama des risques de Forum Economique Mondial publié en janvier 2021, dont la tradition veut qu'il prenne une approche holistique des risques auxquels sont exposés les organismes publics et privés dans le monde entier, a mis en lumière les risques liés à la pandémie de la Covid 19.

A n'en pas douter, la perception mondiale du risque lié aux maladies infectieuses – et les risques associés à l'impact économique, social, et culturel de ces mêmes maladies – sont au plus haut niveau. Toutefois, le Forum veut éviter l'écueil de la myopie en rappelant la nécessité pour tous les acteurs publics et privés de garder une vision à long terme sur les risques, au demeurant les menaces mais également les opportunités.

De fait, le rapport indique également que de nombreux répondants ont une compréhension plus complète des effets plus profonds de la pandémie que ce à quoi on pourrait s'attendre. De nombreux répondants craignent que, bien que l'impact de la pandémie ait été largement économique à court terme, à plus long terme, ces dommages économiques menacent de miner et d'affaiblir la stabilité géopolitique.

De plus, il est généralement admis que l'impact du virus ne peut pas être résumé simplement aux pertes d'exploitations de nombreux acteurs. Le rapport indique que de nombreux citoyens des pays développés sont préoccupés par la problématique des libertés civiles après la pandémie, et plus particulièrement par la façon dont les mesures conçues pour mettre fin à la propagation de la COVID-19 seront utilisées pour finalement réduire la protection de

la vie privée même lorsque la pandémie sera enfin sous contrôle.

Le rapport de 2021 fait état de l'inquiétude, ressentie par de nombreux intervenants des secteurs public et privé, fondée sur la crainte que l'inégalité qui débouchera sur un monde où les avantages sociaux des technologies numériques sont également inégaux et où, par conséquence, les problèmes sociaux existants seront exacerbés. C'est pourquoi bon nombre des responsables sont conscients que la COVID-19 est en train d'exacerber des problèmes à long terme, comme l'inégalité à l'échelle mondiale, et qu'elle rendra ces problèmes plus difficiles à régler au cours des décennies à venir.

La nouvelle approche pour la rédaction du rapport a permis de distinguer les horizons temporels :

✿ A court terme : Le volet des risques économiques et financiers dominant le paysage. S'est fait jour dans les esprits une inquiétude compréhensible liée à l'apparition rapide de maladies infectieuses et au fait que de telles situations d'urgence pourraient conduire à des crises cycliques de l'emploi.

✿ A moyen terme : L'impact des pandémies futures est perçu différemment – comme un risque qui entraîne l'exacerbation des inégalités et la désillusion généralisée des jeunes qui pourrait déboucher sur une dégradation, voire au rejet, des processus démocratiques. Selon les responsables qui ont répondu à l'enquête, ces problèmes pourraient mener à des bulles d'actifs financiers, à des instabilités des



COMPAGNIE COMMUNE DE REASSURANCE DES ETATS MEMBRES DE LA CIMA



- Souscription toutes branches
- Rétrocessions et échanges avec les partenaires d'Afrique, Asie et du Moyen-Orient
- Assistance technique aux cédantes



CICA-RE

07 BP 12410

Lomé-Nyékouakpoè-TOGO

Téléphone +228 22 23 62 62

E-mail : cica-re@cica-re.com

GCR Zone CIMA AA
International BB+

BUREAU REGIONAL AFRIQUE CENTRALE

BP : 1176 Douala Bonanjo – CAMEROUN

Tél : +237 233 42 34 37

E-mail : cicaredouala@cica-re.com

BUREAU REGIONAL AFRIQUE DE L'OUEST

08 BP 1400 Abidjan 08 – COTE D'IVOIRE

Tél : +225 22 48 27 30

E-mail : cicareabidjan@cica-re.com

BUREAU DE LIAISON NAIROBI

BP : 45412-00100 Nairobi-KENYA

Tél : +254 718 59 1997

E-mail : cicarenairobi@cica-re.com

SUCCESSALE DE TUNIS

Avenue de la bourse, Les belges du lac 2,
1053, Tunis, Tunisie

Tél : +216 70 316 429

E-mail : ahachani@cica-re.com



SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 30 000 000 000 DE F CFA

UN RÉASSUREUR QUI RASSURE



Tunis Re

...your risk is our business

Tunis Re is rated B+ (Good) by AM Best



Nouveau Siège ... Nouvelle Adresse

Société Tunisienne de Réassurance Avenue, du Japon - BP. 29 - 1073 Montplaisir

Tunis Phone: (216) 71904 911 Fax: (216) 71904 930 - 71906 173

E-Mail: tunisre@tunisre.com.tn Website: www.tunisre.com.tn

prix et à des crises récurrentes de la dette, car les gouvernements sont forcés d'emprunter, puis, à moyen terme, de lever des impôts.

✱ A plus long terme : Les armes de destruction massive, l'effondrement des gouvernements et l'avènement sans cesse imminent du « pic pétrolier » ont figuré dans chaque version des rapports du FEM au cours de la dernière décennie, à juste titre. Ils se retrouvent également dans les conclusions du récent rapport, et les répondants croient toujours qu'il s'agit des plus grandes menaces à long terme auxquelles nous faisons face.

• Technologie et Environnement :

Au-delà de l'incidence de la pandémie sur la perception mondiale du risque, un certain nombre d'autres tendances sont très visibles dans le rapport de 2021. Ces tendances ont gagné en importance au cours de la dernière décennie, mais elles sont peut-être devenues désormais les principales sources de risques.

La première est l'impact de la technologie, ou plus précisément la façon dont cet impact a été inégalement ressenti dans le monde. Le rapport de 2021 se fait l'écho de l'inquiétude, ressentie par de nombreux intervenants des secteurs public et privé, selon laquelle l'inégalité conduira à un monde où les a v a n t a g e s sociaux des technologies numériques sont également inégaux et finalement à une exacerbation des p r o b l è m e s sociaux existants.

Même là où les technologies sont largement disponibles, la perception du risque demeure. Peut-être faut-il voir là

l'impact sur les esprits de l'augmentation des cyberattaques très médiatisées qui se sont produites au cours de la dernière année, et continuent d'accompagner la pandémie semble-t-il. Le rapport du FEM souligne également les préoccupations croissantes quant à la sécurité de l'utilisation des appareils mobiles. De fait, le nombre de cyberattaques dirigées contre des appareils mobiles a augmenté de 42 % par rapport à juste avant la pandémie.

C'est le ressenti de nombreux PDG des industries manufacturières, qui sont à la fois conscients du potentiel de ces technologies et des menaces qui les accompagnent. Et Lee Hyung-hee, Président du Comité des valeurs sociales du Groupe SK, l'a explicitement souligné dans son commentaire sur le rapport : « Si le déploiement continu de la 5G et de l'IA doit effectivement émerger comme un moteur de croissance, nous devons de toute urgence combler les fossés numériques et nous attaquer aux risques éthiques. »

Mais une seconde tendance demeure à juste titre dans l'esprit des dirigeants et l'on peut la qualifier de façon large par l'environnement. De fait, les rapports sur les risques mondiaux du FEM tout au long de la dernière décennie ont rendu compte de la montée en puissance, graduelle mais inexorable, de la perception selon laquelle le changement climatique constitue désormais la principale source de risque pour les économies avancées et en développement.

En fait, en ce qui concerne l'environnement, le rapport de cette année mentionne un monde en pleine tempête. L'impact du changement climatique se fait sentir plus profondément et à une plus grande échelle que jamais auparavant, mais la pandémie aurait pu rendre la tâche encore plus difficile. Le rapport du FEM précise : « Les fractures sociétales, l'incertitude et l'anxiété rendront plus difficile la coordi-

nation nécessaire pour faire face à la dégradation continue de la planète. »

• Atténuer et gérer :

Au niveau le plus fondamental, l'apport du rapport du FEM reste similaire à ce qu'il a toujours été – il permet aux organismes d'adopter une vision holistique des risques auxquels sont confrontés et de planifier intelligemment leur atténuation. C'est pourquoi la contribution du rapport pour la gestion des organismes est sans doute inversement proportionnelle aux surprises qu'il contient. Autrement dit, si le rapport complet ne surprenait pas un dirigeant, il est probable que les stratégies d'atténuation des risques en place seraient efficaces. Dans le cas contraire, vraisemblable, il est important de revalider la stratégie concernant l'émergence de risques à l'horizon de la stratégie.

D'autres réflexions, plus détaillées offrent-elles un paysage plus large ?

« Je pense que nous devrions suivre une règle simple : si nous pouvons supporter le pire, prendre le risque » (Dr. Joyce Brothers7)

Au cours de dix-huit derniers mois, le monde a été secoué, et plus particulièrement le monde de l'informatique et il semble que le confinement ait donné de nouvelles idées aux cybercriminels pour améliorer leur arsenal de méthodes d'attaques contre les organismes. C'est pourquoi il est impératif de dépasser les remarques du FEM pour aller dans le détail pour mieux comprendre les menaces et opportunités auxquels les dirigeants doivent faire face quand ils prennent des décisions stratégiques. Ceux d'entre eux, qui ont trouvé un moment pour reprendre leur souffle au cours de cette période, devraient mesurer leur chance !

Malheureusement, la roue ne s'arrête pas pour faciliter le repos de ceux qui sont trop fatigués. Alors que le monde regarde avec inquiétude, et

peut-être une lueur d'espoir ce que le dernier trimestre de 2021 pourrait apporter, il convient de porter son regard un peu plus loin à l'horizon. Peut-être est-il temps de réfléchir à l'année 2022.

La question qui hante les esprits de tous les responsables informatiques est, bien entendu, de savoir si la trousse d'outils actuelle en matière de cyber-sécurité est suffisamment robuste pour faire face au paysage émergent des menaces – un paysage qui s'assombrit et se complexifie de mois en mois. De nombreux dirigeants d'organismes publics et privés comprennent la multitude de menaces que l'année prochaine va apporter. Et cela inclut sûrement pour chacun certains de ses pairs et de ses concurrents – les organismes pourraient prendre du retard en cas de préparation insuffisante.

La fortune sourit à ceux qui sont préparés, et pour ceux qui ne le sont pas l'année 2022 pourrait se révéler bien plus difficile que 2021 ou 2020. En prévision de janvier, il va sans dire que tout organisme doit investir dans une solution complète de cyber-protection pour garder, ou acquérir, une longueur d'avance sur ceux qui pourraient chercher à lui nuire. Cette solution de cyber-protection devrait reposer sur cinq piliers clés :

- Sécurité : La solution retenue doit veiller à ce que des copies fiables de toutes les données, systèmes et applications essentiels à la mission soient mises à la disposition de votre équipe en tout temps.

- Accessibilité : l'empreinte technologique entière doit être accessible de n'importe où, à tout moment, sans aucune tolérance pour les interruptions ou la corruption.

- Confidentialité : Les dirigeants doivent avoir un contrôle total et complet sur qui a accès à votre accès numérique et la visibilité dans le même, sans compromis permis.

- Authenticité : Il faut être en mesure de créer et d'exiger

une preuve vérifiable et indéniabla qu'une copie est une réplique précise et fidèle de l'original.

• **Sûreté** : Il faut être en mesure de protéger l'ensemble de l'appareil technologique de l'organisme contre le paysage de menaces en constante évolution qui se dessine en 2022 et au-delà.

Avec la solution de cybersécurité en place, l'organisme sera infiniment mieux préparé pour faire face aux menaces que l'avenir est sûr d'apporter. Ce sera d'autant plus vrai que les dirigeants auront une idée claire de la façon dont ces menaces apparaîtront pour leurs équipes et de l'endroit où il faut s'attendre à ce qu'elles se manifestent dans l'écosystème technologique de l'organisme.

Connaissance est pouvoir dit le dicton. On doit donc examiner en profondeur huit menaces émergentes auxquelles tout organisme pourrait bien faire face en 2022 et au-delà, et les solutions que l'on devrait commencer à mettre en œuvre dès aujourd'hui pour atténuer leur impact sur les opérations.

Quelles méthodes pour identifier les risques émergents ? ¹

Le Conseil international de gouvernance des risques (CGRI) définit les risques émergents ainsi : « nouveaux risques ou risques familiers qui apparaissent dans des conditions nouvelles ou inconnues. » Leurs sources peuvent être naturelles ou humaines, et sont souvent les deux. Les risques émergents peuvent comprendre les nouvelles technologies, par exemple l'Intelligence artificielle (IA), comme évoqué ci-dessus, les nanotechnologies ou le génie génétique, ainsi que les changements économiques, sociétaux, environnementaux, réglementaires ou politiques.

Alors que certaines tendances émergentes se déve-

loppent à un rythme lent, comme les changements démographiques, les préférences sociétales ou la recherche sur le cancer, d'autres peuvent changer rapidement avec un potentiel perturbateur important, comme le développement des téléphones intelligents (smartphones) au cours de la dernière décennie, les devises alternatives en ce moment ou à l'avenir.

Les tendances émergentes qui évoluent lentement peuvent aussi prendre rapidement de l'ampleur, comme les percées médicales ainsi que l'illustre le développement des vaccins contre la Covid 19 sur le fondement de l'ARM messager et les possibles retombées de la méthode pour d'autres maladie comme le SIDA.

Souvent, les risques émergents sont liés à des conditions-cadres floues ou changeantes, comme les développements réglementaires ou les tendances en matière de litiges. Ainsi, alors que certains pensent que les risques émergents sont principalement des risques entièrement nouveaux, comme c'est le cas pour une nouvelle technologie, comme la chaîne de blocs ou la méthode d'édition génétique CRISPR², certains sont des risques connus et familiers, mais ils deviennent nouveaux ou (ré)émergents, à mesure que leurs conditions contextuelles changent.

Un domaine, comme les nanotechnologies, se qualifie comme un risque émergent, car certains risques sont connus depuis longtemps, mais ils ne se sont pas encore pleinement matérialisés, donc il est à considérer comme un risque émergent latent. Certains risques évoluent de façon dynamique. Par conséquent, ils doivent être analysés comme des risques émergents – la galaxie des cyber-risques en constante évolution en est un exemple.

Généralement, les risques émergents sont encore non

quantifiés, même s'ils peuvent avoir un fort potentiel d'impact pour l'organisme, voire ses partenaires et même d'autres parties prenantes. Le manque de données exhaustives est un aspect de la nature générale des risques émergents. C'est-à-dire qu'ils ne sont, pour la plupart, pas encore entièrement compris ou et qu'ils n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies, et pourraient provoquer des surprises ou des chocs.

C'est pourquoi il est important d'identifier le plus en amont possible les changements potentiels dans l'univers des risques. Dans ce contexte, l'analyse de scénarios peut être un outil utile pour projeter des résultats futurs plausibles comme base du dialogue sur les risques, des mesures d'atténuation des menaces et des opportunités en particulier avec les décideurs. Mais pour assurer la culture de risque la plus globale pour la détection et l'évaluation des risques émergents, il est souvent nécessaire de mener un vaste dialogue avec les différentes parties prenantes.

De plus, étant donné que la perception du risque varie selon les régions géographiques, les cultures, les sociétés et les niveaux d'études, il est préférable de faire participer un groupe diversifié de parties prenantes, internes et externe, au processus d'identification des risques émergents.

• L'approche SONAR de la Société Suisse de Réassurance :

Entreprise de connaissance des risques avec de nombreux spécialistes, Swiss Ré place le dialogue d'experts au cœur du processus de détection et d'évaluation des risques émergents.

Plus de 10 000 collaborateurs ont accès à une plateforme de dialogue intranet dédiée où ils peuvent afficher et discuter des risques émergents potentiels. En mettant

en ligne une « notion de risque », les collaborateurs discutent d'une certaine observation, formulent une préoccupation ou soulèvent une question à laquelle d'autres collègues peuvent réagir. La détection de signaux « provenant de chacun » peut se révéler un outil puissant dans les mains de collaborateurs expérimentés et bien informés. De plus, l'analyse web automatisée peut compléter la discussion ouverte. Toutefois, cette méthode convient sans doute encore mieux au suivi et à l'analyse des tendances de risque déjà connues ou de leur contexte déjà bien compris.

Dans le cadre de la gestion des risques du groupe, Swiss Ré dispose d'une équipe dédiée à la gestion des risques émergents qui héberge le processus SONAR. La mission consiste à modérer, rassembler et réviser les notions de risque. L'équipe agit donc comme un catalyseur pour l'identification et l'évaluation des risques émergents. En collaboration avec un vaste réseau d'experts, l'équipe regroupe les messages SONAR et les discussions de collègues, les enrichit par des recherches plus poussées et développe des thèmes et des tendances en matière de risques émergents. Elle intègre ensuite les contributions des universités, des groupes de réflexion et d'autres organisations pertinentes. L'un des résultats est la publication annuelle d'un rapport intitulé Swiss Re SONAR : New emerging risk insights. Ce rapport est une compilation de risques émergents pertinents pour l'industrie de la (ré)assurance.

Le processus de gestion des risques émergents comprend

L'ASSUREUR
AFRICAIN

N°117
OCT
2021

PAGE
23



Allianz Africa avec vous de A à Z

La force d'un leader international
de l'assurance et des services
financiers, les atouts de la
proximité.

Allianz Africa est à vos côtés depuis plus
d'un siècle sur le continent africain.
16 filiales et 500 collaborateurs à votre service.
Des solutions pour accompagner vos
programmes internationaux dans près de
30 pays en Afrique.

www.allianz-africa.com



Avec vous de A à Z

Allianz 



Anyone can take you for a ride. Only a few take you there safely.



Arab Insurance Group (B.S.C.) - a reinsurance firm regulated by the Central Bank of Bahrain

You would not settle for the cheapest car. Why should reinsurance be different?

When your business is at risk, there is no room for error. One wrong turn can spell disaster. Trust the people you know. Because when it comes to the crunch, price will no longer be important.

Arig - your premium is our commitment.

www.arig.net



Voted 'Reinsurer of the Year 2014' by the readers of the Middle East Insurance Review

les étapes suivantes compatibles avec le processus proposé par la norme ISO 31000 : identification des risques, évaluation des risques, mise en œuvre des risques (divisé en dialogue sur les risques, mesures d'atténuation des risques et occasions d'affaires), ainsi que surveillance et contrôle des risques.

Pour approfondir la compréhension d'un risque particulier, les interactions avec les parties prenantes externes sont les plus importantes. Les échanges avec les clients, les fournisseurs et sous-traitants, les associations professionnelles, les autorités politiques et les organismes non gouvernementaux sont essentielles. Les organismes indépendants comme l'IRGC³ sont des partenaires précieux.

Dans le cadre de l'Association de Genève, l'Emerging Risk Initiative du Chief Risk Officer Forum, qui accueille principalement des assureurs et des réassureurs basés en Europe, constitue une plateforme d'échange d'informations avec des pairs du secteur. Un dialogue large, diversifié et approfondi sur les risques aide à surmonter les angles morts, favorise la sensibilisation aux risques et appuie une évaluation et une atténuation adéquates des risques.

Alors que le thème des risques émergents gagne en importance, il n'est souvent pas encore clair dans quelle mesure l'industrie de l'assurance et la réassurance sera en mesure de proposer des solutions pertinentes pour leur financement. Toutefois, si un risque a été repéré suffisamment tôt, une atténuation rapide de ce risque est possible et des solutions de transfert pour financement

deviennent envisageables. Ce qui offre des ouvertures d'affaires nouvelles pour les assureurs et les réassureurs et met les organismes en mesure de saisir des opportunités dans les limites de leur appétit de risque.

Lorsque le rapport SONAR de Swiss Re a été publié pour la première fois en 2013, il exposait d'importantes vulnérabilités, notamment des chaînes d'approvisionnement ou le risque de pannes de courant prolongées. Aujourd'hui, la pertinence de la détection précoce de ces nouveaux risques apparaît comme nécessaire pour l'atténuation efficace de risques exacerbés par les retombées de la pandémie que nous traversons. Par conséquent, le balayage de l'horizon pour surveiller le paysage dynamique du risque et détecter les tendances nouvelles ou (ré)émergentes en matière de risque est devenu un élément clé de l'ERM pour tout organisme et singulièrement dans le secteur de la (ré)assurance.

• SONAR 2021: New emerging risk insights⁴ :

Alors que la crise de la COVID-19 domine le paysage des risques, d'autres risques et tendances émergents découlent de l'évolution de l'interaction homme-machine, des infrastructures connectées et de l'éthique et de la soutenabilité. Le SONAR de cette année présente neuf nouveaux thèmes de risques émergents et six tendances émergentes. Les nouveaux thèmes sont des risques potentiels nouveaux ou changeants, avec à la fois des risques à la baisse et des risques à la hausse en particulier pour le secteur de l'assurance. Toutefois, la tendance, mise en avant, met en évidence les évolutions contextuelles que Swiss-ré juge pertinentes pour le secteur de l'assurance, sans nécessairement faire référence à un risque spécifique.

Le rapport SONAR de cette

année porte sur les effets à long terme de la pandémie de COVID-19 ainsi que sur un éventail de nouveaux risques et de nouvelles tendances pour le secteur de la réassurance et de l'assurance. En ce qui concerne le changement climatique, le rapport examine les risques liés aux efforts déployés dans le secteur de l'assurance pour faire progresser la décarbonisation et les émissions nettes nulles. Il examine les menaces liées à l'augmentation des interactions homme-machine, y compris les conseils de santé potentiellement défectueux des « wearable », l'éthique du « nudging » numérique et les innovations en matière de mobilité urbaine.

La crise de la COVID-19 laissera sa marque pour les années à venir s'il est encore impossible de connaître avec précision la gravité des effets à long terme de la COVID-19 sur la santé. En effet, pendant la pandémie, les dépistages, les chirurgies et les traitements contre le cancer ont été reportés. Ce qui pourrait entraîner des taux de mortalité plus élevés à l'avenir. Sur le plan économique, la pandémie a creusé les inégalités de revenus, ce qui a porté préjudice à la classe moyenne qui est aux prises avec un taux de chômage plus élevé et des revenus plus faibles. La COVID-19 a également façonné les deux principaux risques émergents cette année :

Un danger immédiat a trait aux installations de production qui ont été mises à l'arrêt : les inspections manquées et les travaux d'entretien retardés augmentent le risque d'accidents plus importants à mesure que les activités reprennent dans les raffineries de pétrole, les usines de produits chimiques, les mines ou les centrales électriques ;

La deuxième grande menace provient des entreprises « zombies », qui sont des entreprises non viables qui sont demeurées à flot grâce au soutien offert dans le cadre de la COVID-19, mais qui pour-

raient faire faillite une fois la pandémie terminée.

De nouveaux risques ne se manifestent pas seulement en période de crise. Dresser régulièrement le profil et réfléchir aux risques nouveaux ou changeants, ainsi qu'aux incertitudes qui y sont associées, contribue à préparer l'avenir. Cela contribue à la résilience non seulement de l'organisme mais même de la société.

• Perspectives sur les risques émergents les plus importantes pour l'ERM :

C'est dans la nature même des risques émergents qu'ils ne se matérialiseront pas tous. En examinant les travaux passés sur les risques émergents, on peut suivre la façon dont certains risques sont devenus pertinents au fil du temps et d'autres non. En rétrospective, les cyber risques ou les crises de la dette souveraine ont été repérés comme des risques émergents, il y a près de dix ans. Et ces risques continuent d'évoluer. Un tel retour en arrière peut être utile pour améliorer les méthodes d'un organisme pour identifier, évaluer, atténuer et surveiller les risques émergents.

C'est dans la nature même des risques émergents qu'ils ne se matérialiseront pas tous.

Un tel retour en arrière peut être utile pour améliorer les méthodes d'un organisme pour identifier, évaluer, atténuer et surveiller les risques émergents.

En ce qui concerne les assureurs et les réassureurs, ils utilisent les nouvelles informations sur les risques pour leurs stratégies d'atténuation au sein des services de gestion des risques, de souscription et de gestion des actifs, mais aussi comme base pour l'exploration de futurs pools de risques et de solutions pour les clients. Bien que la plupart de ces analyses soient encore effectuées sur une base qualitative, l'impact de certains scénarios de risque émergents peut également être estimé quantitativement.



Mais par-delà le secteur de l'assurance, dans de nombreux organismes, et tout particulièrement ceux qui utilisent des sociétés captives de (ré)assurance pour financer leurs risques, les risques émergents font partie intégrante non seulement d'une culture de gestion proactive des risques, mais plus encore de la pertinence de toute démarche d'ERM. Mais, pour autant, c'est également le cas aussi des ETI, et même des PME/PMI, qui doivent envisager un recours à des couvertures d'assurances ou autre montage financier pour respecter leur « appétit de risques » et saisir des opportunités nouvelles pour se réinventer, y compris celles ouvertes par les retombées de la pandémie de la Covid.

Qu'en est-il des risques émergents dans la perspective de la Munich-Ré⁵ ?

Pour le premier réassureur mondial, les risques émergents présentent un potentiel de perte élevé, mais ils sont difficiles à quantifier. Les risques émergents passent souvent inaperçus jusqu'à ce qu'ils se matérialisent par des événements imprévus à grande échelle et à impact élevé, ou des tendances qui se développent spontanément. Et les auteurs dressent un inventaire des événements spectaculaires du 21^{ème} siècle :

- L'augmentation des cyber-attaques liées à la progression de la digitalisation dans le monde ;

- L'immobilisation des paquebots de croisière en 2011 ;

- Les inondations en Thaïlande en 2013 ;

- Les attentats de septembre 2001 aux Etats-Unis ;

Quels sont les éléments communs ? Leur probabilité d'occurrence, le montant des pertes et l'impact potentiel sont extrêmement difficiles à quantifier, notamment parce que les cas de ce type de risque particulier ne se sont pas encore produits – ou rarement. Lorsque des risques

émergents se matérialisent, ils ont tendance à avoir des conséquences dévastatrices – pour les personnes et les actifs.

Les risques émergents peuvent avoir une incidence importante sur la souscription, et donc l'offre de couvertures pour les entreprises qui souhaitent financer leurs risques, et les investissements. Le plus souvent, ils se matérialisent sous forme de risques de longue durée, les indemnités étant calculées et réglées sur une période de moyen à long terme. La gestion traditionnelle des risques est inefficace sans une compréhension claire des facteurs de risque. L'interconnexion mondiale croissante, la complexité croissante et les risques géopolitiques rendent leur identification encore plus compliquée dans un paysage de risques en évolution rapide.

Pour les (ré)assureurs, l'innovation dans les couvertures est un défi. Adapter une couverture efficace à un risque émergent nécessite d'investir dans un large éventail d'outils et de méthodes, allant de l'externalisation ouverte et de l'extraction de données à la mise en réseau avec des chercheurs et des institutions à travers le monde. Pour Munich-Ré, les risques émergents peuvent être rassemblés en quatre domaines :

• Rareté des ressources :

La croissance démographique, le développement économique et l'apparition de changements climatiques extrêmes exercent une pression croissante sur les ressources limitées et non renouvelables. Les goulots d'étranglement pour les combustibles fossiles, les éléments des terres rares et les métaux industriels devraient augmenter au cours des prochaines décennies. Cependant, la rareté de l'eau, en particulier de l'eau potable, est une préoccupation majeure de l'impact mondial. Le manque – ou le manque d'accès – d'eau douce pour répondre à la

demande en eau est un facteur crucial de l'insécurité alimentaire mondiale. La rareté des ressources peut avoir des effets sociaux dévastateurs – des migrations massives et des troubles civils à la stagnation ou au déclin économique.

Dans leur sillage, les assureurs et leurs clients feront face à des taux de sinistres plus lourds dans l'agro-assurance, à des sinistres de biens plus élevés à la suite d'émeutes, de pillages et de troubles sociaux. Les conséquences attendues pour tous les secteurs industriels comprennent, par exemple, des interruptions d'activités et des coûts d'investissement plus élevés pour financer la production. En conséquence, les experts en risque prévoient un écart croissant en matière d'assurance entre offre et demande alors que les assureurs et les réassureurs reconsidèrent leur appétit pour le risque.

• Technologie à la limite du contrôle :

Les installations de production d'énergie, les modes de transport et les bâtiments sont de plus en plus gros, efficaces et complexes. À mesure que les infrastructures et les installations prennent de l'ampleur, la technologie elle-même devient moins facile à gérer et plus vulnérable à l'environnement. Les sinistres actuels des plates-formes pétrolières ou des avions gros porteurs, ainsi que les risques d'accumulation dans les mégaprojets, prouvent que les performances technologiques de pointe s'accompagnent de nouveaux niveaux d'exposition au risque. Le risque environnemental est plus important, tout comme le risque d'atteinte à la réputation.

Avec l'augmentation des montants et de la fréquence des sinistres connexes, les assureurs subissent des pressions croissantes pour innover afin de répondre aux nouveaux besoins en matière de financement des risques. Dans le même temps, les

cédantes doivent faire accepter à leurs clients le fait que leurs mégaprojets s'accompagnent des cotisations plus élevées, du fait du niveau des vulnérabilités et des risques aggravés pour l'environnement et la réputation.

Les utilisateurs de plateformes en mer doivent faire face à une tendance vers des forages en eau ultra-profonde.

• Evolution démographique:

La longévité des humains augmente, alors que les taux de natalité diminuent. Les changements démographiques transforment notre société et exigent de nouvelles solutions de l'industrie de l'assurance, mais également dans tous les secteurs qui emploient de la main d'œuvre. Confrontés au vieillissement de la population, les gouvernements cherchent à assurer l'avenir de la vieillesse et à préparer le secteur de la santé à de nouveaux défis alors que la pandémie a mis en lumière sa fragilité même dans les pays développés. Cependant, les conséquences à long terme sont beaucoup plus importantes. Les changements démographiques influent les infrastructures, la performance économique et l'environnement de travail d'un pays.

Les industries doivent créer de nouveaux produits pour répondre aux groupes de clients ayant des besoins radicalement différents. Des groupes entiers disparaissent, provoquant des problèmes de vente qui, à leur tour, sont susceptibles d'avoir un impact sur les niveaux d'emploi. En même temps, les assureurs doivent s'adapter aux changements de leur portefeuille pour

UN LEADER EN EXPANSION À VOS CÔTÉS

1^{er} groupe d'assurances
panafricain (hors Afrique du Sud)

+1 milliard de dollars
de chiffre d'affaires consolidé

26 pays d'implantation
en Afrique et au Moyen-Orient

34 compagnies
d'assurance et de réassurance

61 filiales

700 agences
en Afrique

3000 collaborateurs
(2023 chiffres clés)



L'assurance, une vocation première.

Fort d'une présence étendue en Afrique et au Moyen-Orient, SAHAM Finances, Pôle assurance du Groupe, met ses expertises au service des métiers de l'assurance, l'assistance et le TPA.

SAHAM Finances accompagne ses clients où qu'ils soient pour qu'ils avancent en toute confiance dans leur vie et leurs projets et bénéficient du meilleur de ce que l'avenir peut leur offrir.

Assurance et réassurance

Leader du secteur en Afrique, SAHAM Assurance a élargi ses perspectives de croissance au Moyen-Orient, et est aujourd'hui présent dans 26 pays à travers 34 compagnies d'assurance et de réassurance.

Assistance

Leader du secteur en Afrique, SAHAM Assistance, partenaire de Mondial Assistance, accompagne plus de 6 millions de bénéficiaires en proposant à ses clients un réseau international de 400 000 prestataires de services.

TPA

Véritable intermédiaire entre les assureurs et les assurés, la tierce-gérance (TPA) est un axe de croissance stratégique de SAHAM Finances pour optimiser la gestion de frais de santé à travers des réseaux de soins étendus et permet ainsi aux bénéficiaires une qualité de service optimale.

essayer de répondre aux nouveaux besoins des populations et des organismes.

• Risques informatiques :

Alors que les risques informatiques ont déjà été évoqués plus haut, l'approche de la Munich Ré les présente sous un angle différent.

Les technologies numériques transforment rapidement nos vies, de la façon dont nous vivons le monde à la façon dont nous interagissons. Les vulnérabilités de sécurité prolifèrent en fonction des dépendances de tous à la connectivité et à l'accès instantané aux données. Les cyber-risques pour les systèmes informatiques – et les informations qu'ils détiennent – comptent parmi les risques les plus importants pour la sécurité aujourd'hui – et sont notoirement difficiles à identifier et à évaluer.

Les menaces peuvent être physiques, électroniques ou découler de défaillances techniques ou d'erreurs humaines. Et on les trouve partout ! Les kits de virus à fabriquer soi-même rendent le piratage si facile que même ceux qui ne savent pas coder peuvent créer des logiciels malveillants et automatiser les cyber-attaques.

La nouvelle norme, la 5G, inaugure une nouvelle ère dans l'Internet. Il permet des flux de données pour les voitures connectées, les usines intelligentes, les maisons et les villes ; et stimule la réalité élargie et d'autres nouvelles technologies. Toutefois, les capacités mêmes de la 5G – communication directe appareil à appareil, mises à jour fréquentes des logiciels et identité d'abonné mobile international (IMSI) bientôt chiffrée

– font de la protection de la 5G contre le cyber-espionnage un défi de taille.

Avec l'aube de l'informatique quantique à l'horizon, tous les secteurs se demandent comment l'informatique à haute vitesse profitera à leurs entreprises. Cependant, la toute première application de l'informatique quantique permettra fort probablement le déchiffrement des codes.

L'intelligence artificielle (IA) permet grâce à l'Internet pour les particuliers comme pour les entreprises de donner un sens à la masse de données générées par les médias sociaux et alimente également les robots sociaux.

En tant que technologie clé, elle permet la biométrie, l'exploration et l'analyse de données, l'automatisation intelligente, les machines d'apprentissage et la reconnaissance stratégique. Dans le même temps, c'est la technologie habilitante derrière la désinformation, les fausses nouvelles, les falsifications profondes et la manipulation des électeurs à une échelle sans précédent.

En ce qui concerne les assureurs, ils ne peuvent pas ralentir la vitesse de l'évolution technologique de la société. En revanche, ils peuvent tirer parti des dernières technologies – de l'intelligence artificielle au cloud, en passant par les méga-données, pour aider les entreprises à atténuer les risques liés aux TI et aux cyber-risques. Les assureurs et les réassureurs sensibilisent les organismes, contribuent à la définition de normes de sécurité, modélisent les cyber-risques, et créent de nouvelles solutions de transfert des risques. L'objectif doit être de dévelop-

per des solutions robustes pour contenir et financer ces risques.

Quelle est la réalité du risque de manque d'eau à horizon 2030 ?⁷

« *Le temps du monde fini commence* »

(Paul Valéry – 1931)

Le risque de voir s'épuiser les réserves d'eau, évoqué ci-dessus sous la rubrique rareté des ressources, est sous-estimé par de nombreux organismes et même au niveau des états, hormis les plus directement concernés. C'est pourquoi il est sans doute important de revenir en détail sur cette menace bien réelle dès la fin de cette décennie. AXA XL invite ici les responsables à inscrire cette menace bien réelle sur leur radar des risques.

Dès 2010, Alain Juppé écrivait déjà que : « La question de la ressource en eau, qui n'est pas sans lien avec celle du climat, sera centrale dès 2030 : un scénario réaliste annonce que près de la moitié de la population mondiale vivra en 2030 dans un environnement victime d'un stress hydrique important. La qualité de l'eau est également en jeu : la lutte pour l'assainissement est loin d'être gagnée et près des deux tiers de la population mondiale pourrait ne pas y avoir accès à l'horizon 2030⁸. »

Selon des estimations récentes, la demande d'eau à l'échelle mondiale dépassera de 40 % le volume des réserves d'ici 2030⁹. Malgré l'apparente abondance d'eau sur Terre – l'eau douce et encore plus l'eau potable – sont des denrées rares¹⁹. Pour tenter de comprendre ce phénomène, il faut regarder

de plus près quels sont les volumes d'eau nécessaires pour produire certains objets de grande consommation, ainsi que les taux de croissance prévus pour chacun d'entre eux :

- Il faut environ 15 400 litres d'eau pour produire un kilo de viande de bœuf. On estime qu'à l'horizon 2027, la production de viande bovine devrait augmenter de 21 % dans les pays en développement et de 9 % dans les pays développés.

- 1 500 litres d'eau sont nécessaires pour cultiver le coton avec lequel est fabriqué un t-shirt. La production mondiale de coton devrait augmenter d'1,5 % chaque année au cours de la prochaine décennie.

- Fabriquer une seule puce d'ordinateur nécessite 38 litres d'eau. Le marché mondial des semi-conducteurs (dominé par des entreprises implantées en Asie de l'Est) devrait enregistrer une croissance annuelle composée de 4,7 % d'ici à 2027.

Dans un monde de plus en plus prospère et peuplé, la manière dont les gouvernements, les organismes et les particuliers exploitent – et préservent – nos réserves limitées d'eau est amenée à devenir un enjeu crucial pour l'humanité.

(A suivre)

***MBA, ARM, FIRM**
Docteur ès
Sciences de
Gestion de la
Sorbonne
Anc. Université
Paris 1 Panthéon-
Sorbonne
Managing Partner
de JPLA
Consultants
Veuves,
le 18 mai 2021

L'ASSUREUR

AFRICAIN

N° 117
OCT
2021

PAGE
29

1 - Voir bibliographie N° 3

2 - CRISPR. En génétique, les *Clustered Regularly Interspaced Short Palindromic Repeats* (Courtes répétitions palindromiques groupées et régulièrement espacées), plus fréquemment désignées sous le nom de CRISPR sont des familles de séquences répétées dans l'ADN

5 - IRGC Cabinet d'Influence et de Développement Économique et Opérationnel pour les entreprises et les dirigeants

6 - Voir bibliographie N° 4

7 - Voir bibliographie N° 7

8 - Voir bibliographie N° 17

9 - Quel état du monde en 2030 ? - Alain Juppé - Revue internationale et stratégique 2010/4 (n° 80), pages 29 à

BURKINA FASO

L'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurances du Burkina (APSAB) a tenu son Assemblée Générale le 16 juillet 2021 pour le renouvellement du Comité Exécutif.

Le nouveau Comité se présente comme suit :

Président : M. Monhamed COMPAORE

Vice-Président :

M. Daouda SAWADOGO

Trésorier Général :

M. Hadarai RABO

Trésorier Général Adjoint :
M. Yannick Y. GOUNGOUNGA

Secrétaire Chargé des relations d'assurances non-vie :
M. Drissa TRAORE

Secrétaire Chargé des relations avec la tutelle :

M. Jean Marie V. BEYI

Secrétaire Chargé des sujets d'assurances vie :
Mme M'Po Marie BATIE-NON/NEBI

CAMEROUN

L'Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC) a tenu son Assemblée Générale Ordinaire le 03 juin 2021 pour le renouvellement du Bureau Exécutif

Le nouveau Bureau se pré-

sente comme suit :

Président :

M. Thierry KEPEDEN

1er Vice-Président :

M. Richard LOWE

2ème Vice-Président :

M. Olivier MALATRE

Trésorier :

M. Georges KAGOU

Membres :

Mme Esther TIAKO

M. Aymric KAMEGA

M. Jacob SINDZE

M. Léonce AUGOU

M. Norbert NGNIWAKE

CENTRAFRIQUE

Monsieur Hervé NOOBA est nommé Ministre des Finances et du Budget en remplacement de Monsieur Henri-Marie DONDRA

COTE D'IVOIRE

Changement de dénomination sociale : Saham Assurance Côte d'Ivoire est rebaptisée « Sanlam Assurance Côte d'Ivoire » à compter du 28 septembre 2020.

GABON

Monsieur Blaise Abel EZO'O ENGOLO est nommé Secrétaire Général de la Conférence Intafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) en

remplacement de Monsieur Isofa NCHARE en fin de mandat.

Le nouveau Bureau de la Fédération Gabonaise des Sociétés d'Assurances (FEGASA) se compose comme suit :

Président :

Dr Andrew GWODOC

1er Vice-Président :

M. Jean Constant ASSI

2ème Vice-Président :

M. Théophile MBORO

ASSOGHO

Secrétaire Général :

M. Patrick MABIKA

Trésorier :

M. Stephen MOUSSIROU

ASSINCO

Membres :

M. Wilfried MINDONGO

M. Ferdinand VIGNAC

M. Roger Marc POUGET

Mme PATRICIA BOUDHOU

M. Félix ISSEMBE

De nouvelles nominations aux postes de directeurs généraux :

Monsieur Félix ISSEMBE ex Directeur d'Exploitation (OGAR VIE) est nommé Directeur Général d'Ogar Vie en remplacement de Monsieur Aimé OMBIENE admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Monsieur Ferdinand VIGNAC ex-Directeur Général de (Gras SAVOYE GABON) est nommé

Directeur Général des compagnies NSIA Assurances et NSIA Vie en remplacement de Monsieur Magloire KINIFFO admis à faire valoir ses droits à la retraite. Monsieur Roger Marc POUGET est nommé Directeur Général de SANLAM ASSURANCE et SANLAM ASSURANCE VIE en remplacement de Monsieur Youssef BENABDALLAH admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Madame Patricia BOUDHOU est nommée Directrice Générale de la compagnie SUNU ASSURANCES IARD de Gabon en remplacement de Monsieur Idrissa FALL.

SENEGAL

Monsieur Amine El Kernighi, actuellement Directeur Régional du Réseau Agents chez Allianz Africa, a été nommé Directeur Général d'Allianz Sénégal en remplacement de Madame Adja SAMB qui a été nommée Directrice Générale de Jubilee Allianz Général Insurance Limited au Kenya, à compter du 1er juillet 2021.

Monsieur Momar SECK est nommé Directeur Général de NSIA Assurances Sénégal, à compter du 1er Août 2021.

NECROLOGIE

La FANAF et son Bureau Exécutif, ont la douleur de vous annoncer le rappel à Dieu de Messieurs :

Monsieur NOUIND MINTOUME
Gaspard Siméon

Administrateur Directeur Général Retraité et Ancien Membre du Bureau Exécutif de la FANAF,

décédé le 22 août 2021 des suites de maladie à Douala (Cameroun)



Monsieur Ibrahima GUEYE

Président de la Nouvelle Prévoyance Routière du Sénégal (NPRS), Ancien Directeur Général de AMSA ASSURANCES SENEGAL (ex AGS),

décédé le 05 septembre 2021 à Lille (France)



A ces illustres personnalités de l'Assurance Africaine la FANAF rend hommage et présente ses condoléances attristées à leurs familles.

SOCIETE SENEGALAISE DE REASSURANCES



SEN-RE

39, Avenue Georges Pompidou, BP: 386 Dakar - SENEGAL
Tél.: [+221] 33 822 80 89 / Fax: [+221] 33 821 56 52
Email: senre@orange.sn / Site web : www.senre.sn

SUNU Assurances

**Leader de l'assurance Vie
en Afrique subsaharienne
francophone (CIMA)**



www.sunu-group.com

**Bénin - Burkina Faso - Cameroun - Centrafrique - Côte d'Ivoire - Gabon
Ghana - Guinée - Liberia - Mali - Niger - Nigeria - RDC - Sénégal - Togo**